



RAPPORT DE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
ACTIVITÉS ABANDONNÉES	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2013	3
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	6
PARTICIPATION DANS LES FILIALES	6
MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS	7
COMPARAISON DES EXERCICES 2014 ET 2013	11
COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2014 ET 2013	20
COMPARAISON DES EXERCICES 2013 ET 2012	25
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	28
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	34
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES	68
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	69

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Québecor inc. (« Québecor » ou la « Société ») est une société de gestion détenant une participation de 75,4 % dans Québecor Média inc. (« Québecor Média »), l'un des plus importants conglomérats de médias du Canada. Les filiales de Québecor Média exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média, et Sports et divertissement.

Au cours du troisième trimestre 2014, la Société a modifié sa structure organisationnelle et ses activités sont maintenant gérées par les trois secteurs suivants : Télécommunications, Média, et Sports et divertissement. La réorganisation a consisté en a) la création du nouveau secteur Média, qui englobe toutes les activités des précédents secteurs Médias d'information et Télédiffusion, ainsi que les activités d'édition et de distribution de livres auparavant comprises dans le secteur Loisir et divertissement, b) la création du nouveau secteur Sports et divertissement, qui englobe toutes les activités d'exploitation, de production, de distribution et de gestion liées à la musique, au divertissement, au sport et au futur amphithéâtre de Québec (« l'Amphithéâtre »), auparavant comprises dans le secteur Loisir et divertissement, et c) le transfert des activités de vente au détail du précédent secteur Loisir et divertissement au secteur Télécommunications. Par conséquent, les chiffres des périodes antérieures présentés dans l'information sectorielle de la Société ont été retraités pour refléter ces changements.

Par l'entremise de sa filiale Québecor Média, Québecor est un chef de file parmi les sociétés médiatiques du Canada ayant des activités dans les secteurs des télécommunications par câble et mobile, de l'édition et de la distribution de journaux, des portails Internet et des sites Internet spécialisés, de la télédiffusion, des services de location de studios et d'équipements et des services de postproduction, des effets visuels et de l'animation 3D, de la vente au détail, de l'édition et de la distribution de livres et de magazines, de la location et de la distribution de jeux vidéo et de consoles de jeux, de l'enregistrement, de la production, de la distribution et de la vente au détail de musique, de l'offre d'un service de musique en continu, de production de spectacles et d'événements, de développement de jeux vidéo, de l'affichage extérieur, de deux équipes de hockey de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (« LHJMQ ») et de la gestion d'événements sportifs et culturels. Par l'intermédiaire de sa filiale Vidéotron Itée (« Vidéotron »), Québecor Média est un fournisseur de premier plan de services de câblodistribution et de communication mobile. Québecor Média est un chef de file en création, en promotion et en distribution d'information, de divertissement et de services Internet conçus pour gagner les auditoires de toutes les catégories démographiques. Québecor Média déploie une stratégie de convergence afin de saisir les occasions de synergies qui se présentent dans son portefeuille de propriétés médias.

Tous les montants sont en dollars canadiens (« dollars CA ») à moins d'avis contraire.

La Société a adopté les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») le 1^{er} janvier 2011 pour la présentation de ses états financiers. Tel qu'expliqué à la section « Modification aux conventions comptables » ci-dessous, la Société a adopté rétrospectivement une nouvelle convention comptable relativement à la comptabilisation de ses débetures convertibles. Les données comparatives des années antérieures ont été retraitées.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 6 octobre 2014, Québecor Média a annoncé la vente de ses entreprises de journaux de langue anglaise au Canada, soit 175 journaux et publications, le portail Canoe au Canada anglais ainsi que 8 usines d'impression, dont l'imprimerie d'Islington, en Ontario, pour une contrepartie en espèces de 316,0 M\$. La transaction sera réglée en espèces, sous réserve de certains ajustements, dont un ajustement de 10,0 M\$ relatif à des propriétés immobilières disposées par Québecor Média après la date de la transaction. La transaction est assujettie à l'autorisation du Bureau de la concurrence. Pendant la période d'analyse par cet organisme, Québecor Média continuera l'exploitation des entreprises qui font l'objet de la transaction. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités ont été reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Le 2 septembre 2014, Québecor Média a conclu la vente de sa filiale Nurun inc. (« Nurun ») à l'entreprise française Publicis Groupe, pour une contrepartie composée d'espèces de 125,0 M\$, déduction faite des espèces disposées de 18,1 M\$. Un montant de 8,2 M\$ a également été reçu relativement à certains ajustements dans le cadre de la transaction. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités, ainsi que le gain de 41,5 M\$ résultant de la vente, ont été reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Le 1^{er} juin 2014, Québecor Média a finalisé la vente des 74 hebdomadaires du Québec à Transcontinental Interactif inc. (« Transcontinental Interactif »), une filiale de Transcontinental inc. (« Transcontinental »), pour une contrepartie en espèces de 75,0 M\$. Un montant de 4,7 M\$ a également été encaissé en 2014 relatif à certains ajustements sur les éléments de fonds de roulement transférés. Cette transaction a reçu l'autorisation des autorités réglementaires applicables, plus spécifiquement le Bureau de la concurrence. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités, ainsi que le gain de 7,9 M\$ résultant de la vente, ont été reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Québecor Média a annoncé qu'elle se retirait de la distribution porte-à-porte des journaux hebdomadaires et de circulaires au Québec et qu'elle cessait la distribution du Sac Plus à compter de janvier 2014. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités ont été reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Le 1^{er} juin 2013, Québecor Média a vendu son site Internet spécialisé *Jobboom* pour une contrepartie en espèces de 52,1 M\$, déduction faite des espèces disposées de 5,4 M\$ et, le 29 novembre 2013, elle a vendu son site Internet spécialisé *Réseau Contact* pour une contrepartie en espèces de 7,1 M\$, déduction faite des espèces disposées de 0,4 M\$. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités, ainsi que le gain de 37,6 M\$ résultant de la vente des deux sites Internet, ont été reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Dans le présent rapport de gestion, seules les activités poursuivies de Québecor sont considérées dans l'analyse des résultats d'exploitation sectoriels.

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2013

- Le chiffre d'affaires de Québecor a totalisé 3,72 G\$ en 2014, en hausse de 68,6 M\$ (1,9 %) par rapport à l'exercice 2013.
- Depuis la fin de l'exercice 2013, Québecor a annoncé d'importants changements à la direction de la Société et ses filiales.
 - Le 28 avril 2014, Pierre Dion a été nommé président et chef de la direction de Québecor et de Québecor Média. Le 7 mai 2014, Manon Brouillette a accédé au poste de présidente et chef de la direction de Vidéotron.
 - Le 19 juin 2014, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de Québecor, le très honorable Brian Mulroney a été nommé président du conseil d'administration de Québecor et de Québecor Média, succédant ainsi à Pierre Karl Péladeau qui a quitté, le 9 mars 2014, toutes ses fonctions au sein des conseils d'administration de Québecor et de ses filiales, à la suite de sa décision de se lancer en politique active. Le 10 mars 2014, Sylvie Lalonde a été nommée présidente du conseil d'administration de Groupe TVA inc. (« Groupe TVA »).
 - Le 30 juillet 2014, Benoît Robert a été nommé président et chef de la direction de Groupe Sports et divertissement.
 - Le 31 juillet 2014, Québecor a créé Groupe Média, un secteur dédié aux médias de divertissement et d'information. Groupe Média englobe les activités de Groupe TVA, de Corporation Sun Media, d'Agence QMI, de Québecor Média Affichage, de Québecor Média Ventes, de Messageries Dynamiques, d'Imprimerie Québecor Média inc., de Groupe Sogides inc., de Les Éditions CEC inc. (« Les Éditions CEC ») et de Readbooks S.A.S. (« Readbooks »). Julie Tremblay est devenue présidente et chef de la direction de ce nouveau secteur. Elle occupe également les fonctions de présidente et chef de la direction de Groupe TVA.

Télécommunications

- En 2014, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 104,5 M\$ (3,7 %) de ses revenus et de 60,7 M\$ (4,7 %) de son bénéfice d'exploitation ajusté.
- Deux services de Vidéotron ont enregistré une forte progression de leurs revenus en 2014, soit la téléphonie mobile (67,0 M\$ ou 30,4 %) et l'accès Internet (49,9 M\$ ou 6,1 %).
- Augmentation nette de 117 700 unités de service¹ en 2014 (2,3 %).
- Hausse de 128 500 lignes en téléphonie mobile, la plus forte croissance annuelle depuis 2011.
- Le 11 mars 2015, Vidéotron a annoncé l'acquisition de 4Degrés Colocation et de son centre de données, le plus grand à Québec, pour une contrepartie de 31,5 M\$, qui pourra atteindre 35,5 M\$, advenant la réalisation de certains critères. Cette acquisition permettra à Vidéotron de répondre aux besoins technologiques et d'hébergement grandissants de sa clientèle d'affaires.
- Le 6 mars 2015, la Cour d'appel du Québec a donné raison à Vidéotron et à Groupe TVA en condamnant Bell ExpressVu Limited Partnership (« Bell ExpressVu »), une filiale de Bell, à verser une indemnité totale de 137,0 M\$ pour avoir délibérément négligé d'implanter un système de sécurité adéquat pour empêcher le piratage de ses signaux télévisuels diffusés par satellite de 1999 à 2005. Le jugement stipule que Bell Expressvu savait et devait prévoir que cette pratique causerait de graves dommages à ses concurrents, y compris Vidéotron, son principal rival au Québec.

¹ La somme des clients des services de télédistribution et d'accès Internet par câble à laquelle est ajouté le nombre de lignes en téléphonie par câble et en téléphonie mobile.

- Le 6 mars 2015, au terme des enchères du spectre mobile commercial des SSFE-3 d'Industrie Canada, Québecor Média a annoncé que les soumissions de sa filiale Vidéotron ont été retenues pour quatre licences de 30 MHz, soit les licences pour l'est du Québec, le sud du Québec, le nord du Québec et pour l'est de l'Ontario et de l'Outaouais, couvrant ainsi 100 % de la population québécoise en plus de celle de la région d'Ottawa. Ces licences ont été acquises au coût total de 31,8 M\$.
- Le 10 septembre 2014, Vidéotron a lancé son réseau mobile LTE (« réseau LTE »), qui couvre près de 90 % de la population du Québec et permet d'atteindre des vitesses allant jusqu'à 150 Mbit/s. Vidéotron permet ainsi aux consommateurs et aux gens d'affaires québécois d'utiliser leur appareil mobile à son plein potentiel.
- Le 27 août 2014, Vidéotron a lancé le nouvel enregistreur HD multitélé X8 conçu pour offrir la meilleure expérience de divertissement disponible sur le marché. L'enregistreur HD multitélé X8, qui est doté d'une capacité d'enregistrement de 2 To et de nouvelles fonctionnalités inédites, offre la possibilité d'enregistrer simultanément 8 émissions de télévision.
- Le 28 mars 2014, les appareils mobiles d'Apple ont été ajoutés à l'imposant catalogue de produits mobiles proposé à sa clientèle par Vidéotron. Dans la foulée, Vidéotron a lancé ses nouvelles applications illico destinées aux utilisateurs d'appareils iPhone 4, 5 (5C et 5S) et 6, et aux utilisateurs d'appareils iPad. Ces applications gratuites dotées d'interfaces personnalisées et intuitives mettent à la disposition des clients télé de Vidéotron des milliers d'heures de programmation, tant en français qu'en anglais, provenant d'une cinquantaine de chaînes de télévision.
- À la suite du paiement final effectué conformément au résultat du processus d'enchères terminé le 19 février 2014, Industrie Canada a émis à Vidéotron, le 3 avril 2014, sept licences de spectre dans la bande de 700 MHz. Les licences d'exploitation, acquises au coût de 233,3 M\$, couvrent la totalité du Québec, de l'Ontario (à l'exception de la zone du nord de l'Ontario), de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ces licences permettent de rejoindre approximativement 80 % de la population canadienne, soit plus de 28 millions de personnes.

Média

- En décembre 2014, Groupe TVA a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Vision Globale A.R. ltée et sa filiale (« Vision Globale »), une entreprise canadienne de services liés au cinéma et à la télévision, pour une contrepartie en espèces de 116,1 M\$, sous réserve de certains ajustements. Vision Globale offre des services de location de studios et d'équipements, ainsi que des services de postproduction, et possède, entre autres, les studios Mel's La Cité du cinéma à Montréal ainsi que le studio Melrose à Saint-Hubert, qui accueillent des productions cinématographiques et télévisuelles autant locales qu'étrangères. Le 30 décembre 2014, Groupe TVA a obtenu l'autorisation du Bureau de la concurrence pour cette transaction.
- Le 17 novembre 2014, Groupe TVA a conclu une entente avec Transcontinental visant l'acquisition de 15 magazines, pour une contrepartie en espèces de 55,5 M\$. Le 2 mars 2015, la transaction a été autorisée par le Bureau de la concurrence. À la clôture de cette transaction, Groupe TVA deviendra le propriétaire exclusif de 11 des titres acquis, soit *Coup de pouce*, *Canadian Living*, *Véro Magazine*, *DécorMag*, *Style at Home*, *Fleurs Plantes Jardins*, *Canadian Gardening*, *Québec Vert*, *The Hockey News*, *MaisonNeuves.com*, *Condo Maison Direct* et les sites Internet *recettes.qc.ca*, *Quoi manger* et *On the table*. Groupe TVA détiendra également une participation effective de 51 % dans l'entreprise Les Publications Transcontinental-Hearst inc., qui exploite les magazines *Elle Canada* et *Elle Québec*. De plus, Groupe TVA détiendra 50 % des parts des Publications Senior inc., qui publie les magazines *Le Bel Âge* et *Good Times*.
- Pour la période du 1^{er} septembre au 7 décembre 2014, Groupe TVA et ses chaînes spécialisées ont obtenu une part globale de marché de l'écoute télévisuelle au Québec de 33,2 %, contre 31,6 % l'année précédente (source : Numeris, automne 2014). Le Réseau TVA a conservé son statut de chef de file avec 23,9 % de parts de marché, soit plus que ses principaux concurrents généralistes réunis. Grâce, notamment, au succès de TVA Sports, les chaînes spécialisées de Groupe TVA ont franchi à l'automne 2014 le cap des 10 millions d'abonnés.
- Lors du match inaugural des Canadiens de Montréal, le 8 octobre 2014, TVA Sports a rejoint un auditoire moyen de 925 000 téléspectateurs, soit 25,5 parts de marché. Depuis l'arrivée de la Ligue nationale de hockey (« LNH ») sur ses ondes, TVA Sports a vu son nombre d'abonnés croître de façon significative pour atteindre 2,0 millions. Rappelons que, le 1^{er} juillet 2014, TVA Sports est officiellement devenu le diffuseur francophone officiel de la LNH pour les 12 prochaines années. Au cours de la saison 2014-2015, TVA Sports diffusera plus de 275 matchs de la LNH, dont, entre autres, tous les matchs du samedi soir des Canadiens et tous les matchs des séries éliminatoires, y compris les matchs des Canadiens et de la finale de la Coupe Stanley.
- La deuxième saison de l'émission *La Voix* a enregistré des résultats exceptionnels pendant toute sa période de diffusion entre les 19 janvier et 13 avril 2014. L'auditoire moyen pour le gala hebdomadaire a dépassé 2,6 millions de téléspectateurs et la part de marché moyenne pour ce gala s'est élevée à 56,9 %. La création de contenus multiplateformes à valeur

ajoutée autour de ce produit télévisuel de qualité témoigne bien du succès de la stratégie de convergence dont bénéficie l'ensemble des propriétés médias de Québecor.

- Depuis le 1^{er} août 2014, Québecor Média assure l'installation, l'entretien, la gestion et l'exploitation publicitaire des aribus du réseau d'autobus de la Société de transport de Laval pour les 20 prochaines années. Québecor Média avait conclu une entente similaire avec la Société de transport de Montréal en 2012.
- En 2014, la Société a effectué des tests de dépréciation sur ses unités génératrice de trésorerie (« UGT ») Journaux et Télédiffusion qui continuent d'être affectées par le passage au numérique et les conditions de marché difficiles dans l'industrie des médias imprimés et de la télévision. En conséquence, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 199,3 M\$ (sans incidence fiscale), dont un montant de 160,0 M\$ est présenté dans les activités abandonnées, et une charge non monétaire de dépréciation de 41,7 M\$, relative aux licences de télédiffusion (dont 20,9 M\$ sans incidence fiscale), ont été enregistrées.

Sports et divertissement

- Le 3 février 2015, Québecor Média a annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Live Nation Entertainment, qui comporte une alliance avec Live Nation Concerts, un chef de file mondial du spectacle, et les services de billetterie Ticketmaster, dont la filiale québécoise est Réseau Admission. À la même date, Québecor Média a conclu un partenariat stratégique avec la firme Levy Restaurants, afin d'assumer la gestion des opérations de restauration à l'Amphithéâtre.
- Le 27 novembre 2014, Québecor Média a acquis les Remparts de Québec, une équipe de hockey évoluant dans la LHJMQ. L'équipe prévoit emménager dans l'Amphithéâtre dès septembre 2015.

Financement

Les opérations financières suivantes ont été réalisées en 2014 et au début de 2015.

- Le 9 avril 2014, Vidéotron a émis des billets de premier rang d'un montant en capital global de 600,0 M\$US, portant intérêt à un taux de 5,375 % et échéant le 15 juin 2024, pour un produit net de 654,5 M\$, déduction faite des frais de financement de 7,8 M\$. La vigueur de la demande a permis à Vidéotron d'augmenter la taille du placement à des conditions favorables, démontrant une fois de plus la vigueur de ses activités et de son profil de crédit. Vidéotron a entièrement couvert le risque de change lié aux nouveaux billets de premier rang en utilisant des swaps sur devises, en plus de convertir le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable sur une tranche d'un montant en capital de 158,6 M\$US des billets de premier rang.
- Vidéotron a utilisé le produit tiré de l'émission de billets de premier rang émis le 9 avril 2014 pour rembourser par anticipation et retirer, le 24 avril 2014, un montant en capital global de 260,0 M\$US de ses billets de premier rang émis le 5 mars 2009 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant le 15 avril 2018, pour rembourser les emprunts sur sa facilité de crédit renouvelable, pour payer les frais et dépenses liés à l'opération et pour les besoins généraux de l'entreprise.
- Le 25 avril 2014, Québecor Média a complété l'achat et le remboursement par anticipation de la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 380,0 M\$US, émis le 5 octobre 2007 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant le 15 mars 2016, et a réglé les contrats de couverture afférents.
- Le 3 novembre 2014, Groupe TVA a modifié les modalités de ses facilités de crédit bancaire afin d'augmenter la taille de son crédit renouvelable de 100,0 M\$ à 150,0 M\$, de proroger son échéance de deux ans jusqu'au 24 février 2019 et de remplacer le prêt à terme existant de 75,0 M\$, échéant le 11 décembre 2014, par un nouveau prêt à terme d'un montant équivalent et échéant le 3 novembre 2019. De plus, Groupe TVA a modifié certaines modalités afin d'augmenter sa flexibilité financière. En conséquence, Groupe TVA a octroyé une sûreté sur l'universalité de ses biens meubles et a grevé l'immeuble abritant son siège social d'une hypothèque immobilière.
- Le 4 février 2015, Groupe TVA a déposé un prospectus simplifié définitif auprès des organismes de réglementation des 10 provinces canadiennes dans le cadre d'un placement de droits proposé, dans lequel tous les titulaires d'actions ordinaires classe A de Groupe TVA en circulation, votantes, participantes, sans valeur nominale (« actions classe A de Groupe TVA») et d'actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA ont reçu le 18 février 2015 des droits de souscription d'actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA pour un produit brut total d'environ 110,0 M\$ (« placement de droits»). Le prospectus simplifié définitif et les documents pertinents ont été envoyés le 23 février 2015 à tous les porteurs d'actions classe A de Groupe TVA et d'actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA. La date de clôture du placement de droits devrait avoir lieu vers le 20 mars 2015. Conformément à une convention d'engagement de souscription garantie conclue avec Groupe TVA, Québecor Média a fourni un engagement de souscription garantie selon lequel elle sera tenue

d'acquérir toutes les actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA non souscrites conformément au placement de droits, sous réserve de certaines modalités.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

La concurrence demeure vigoureuse dans l'industrie de la câblodistribution et de la distribution utilisant les modes alternatifs de diffusion multicanaux ainsi que dans la téléphonie mobile. Ainsi, la forte croissance de la clientèle enregistrée dans le secteur Télécommunications au cours des dernières années n'est pas nécessairement représentative de la croissance future en raison des taux de pénétration élevés qui ont déjà été atteints.

De plus, le secteur Télécommunications a nécessité dans le passé des investissements importants pour la mise à niveau, l'expansion et l'entretien de ses réseaux par câble et mobile, ainsi que pour le lancement et l'expansion de services nouveaux ou complémentaires, dans le but de soutenir la croissance de sa clientèle de même que la demande de capacité accrue de bande passante, ou pour d'autres services. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires à court et à moyen terme en vue d'élargir et de maintenir les systèmes et les services du secteur Télécommunications, y compris les investissements relatifs aux coûts de mise à niveau de ses infrastructures en téléphonie mobile, ainsi qu'aux avancées technologiques de l'accès Internet et de la télévision à haute définition. De plus, la demande de services de données sans fil a progressé à un rythme sans précédent et il est prévu que cette demande augmentera dans le futur. Les niveaux prévus de trafic de données constitueront un défi de taille quant à la capacité du réseau mobile actuel de répondre à ce trafic accru. Le secteur Télécommunications pourrait acquérir des licences de spectre supplémentaires dans le futur, selon leur disponibilité.

Certaines activités de Québecor sont de nature cyclique. Elles sont tributaires de la publicité et, dans le secteur Média en particulier, des revenus de tirage. Les résultats d'exploitation sont donc sensibles à la conjoncture économique.

Dans le secteur Média, le tirage de journaux, calculé en termes d'exemplaires vendus, a généralement affiché une baisse dans l'ensemble de l'industrie au cours des dernières années. En outre, la demande d'espace publicitaire par les grands annonceurs du commerce de détail dans les médias traditionnels imprimés a diminué au cours des dernières années en raison, notamment, de la consolidation du secteur, jumelée à une évolution des stratégies de marketing axées davantage vers d'autres médias. Afin de répondre à une telle concurrence, le secteur Média continue de développer sa présence sur Internet à l'aide de marques et de sites reconnus, y compris des portails de langue française et des sites spécialisés.

Finalement, l'industrie de la télédiffusion connaît des transformations importantes. Les auditoires télévisuels se fragmentent tandis que les habitudes d'écoute évoluent non seulement vers les chaînes spécialisées, mais aussi vers des plateformes de diffusion qui offrent aux utilisateurs plus de latitude et de contrôle sur les contenus recherchés et les horaires de consommation, tels qu'Internet, la vidéo sur demande et les appareils mobiles. La fragmentation des auditoires a incité de nombreux annonceurs à réviser leurs stratégies. Pour s'adapter aux changements profonds qui affectent l'industrie de la télédiffusion, le secteur Média a pris des mesures afin de maintenir sa position de chef de file. Il propose ainsi aux téléspectateurs et aux annonceurs la possibilité d'avoir accès aux meilleurs contenus possibles, au moment où ils le veulent et sur les plateformes médias qu'ils préfèrent.

PARTICIPATION DANS LES FILIALES

Québecor détient une participation de 75,4 % dans Québecor Média au 31 décembre 2014. Le tableau 1 présente les participations détenues à cette date par Québecor Média dans les actions de participation de ses principales filiales.

Tableau 1

Participations (directes ou indirectes) de Québecor Média dans ses principales filiales

Au 31 décembre 2014

	Pourcentage des droits de vote	Pourcentage économique
Vidéotron Itée	100,0 %	100,0 %
Groupe TVA inc.	99,9 %	51,5 %
Corporation Sun Media	100,0 %	100,0 %
Imprimerie Québecor Média inc.	100,0 %	100,0 %
Groupe Archambault inc.	100,0 %	100,0 %

Les participations détenues par Québecor Média n'ont pas varié de façon importante au cours des trois dernières années.

Le 30 juin 2012, Corporation Sun Media a acheté de Groupe TVA une participation de 2 % dans Société en nom collectif SUN News (« SUN News »), portant ainsi sa participation à 51 %.

MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le bénéfice d'exploitation ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs, les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média et le revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA ») ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

Bénéfice d'exploitation ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que concilié avec (la perte nette) le bénéfice net conformément aux IFRS, comme (la perte nette) le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, la charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et (la perte) le bénéfice lié(e) aux activités abandonnées. Le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du bénéfice d'exploitation ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses différents secteurs d'activité.

En outre, le bénéfice d'exploitation ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, sont également utilisées par la Société. La définition du bénéfice d'exploitation ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente le rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté avec (la perte nette) le bénéfice net divulgué(e) aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2014 et 2013 présentées dans le tableau 2 ci-dessous proviennent des états consolidés des résultats non audités.

Tableau 2**Rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté présenté dans ce rapport avec (la perte nette) le bénéfice net divulgué(e) aux états financiers consolidés**

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2014	2013	2014	2013
Bénéfice (perte) d'exploitation ajusté(e) :				
Télécommunications	1 354,9	\$ 1 294,2	\$ 348,6	\$ 328,7
Média	46,5	84,0	9,1	31,6
Sports et divertissement	(3,4)	(1,1)	0,6	0,8
Siège social	0,9	(7,0)	(5,2)	(4,7)
	1 398,9	1 370,1	353,1	356,4
Amortissement	(667,0)	(630,7)	(174,6)	(163,9)
Frais financiers	(350,7)	(388,3)	(84,4)	(93,8)
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(94,7)	(384,4)	(93,2)	(70,2)
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(54,4)	(11,6)	(47,7)	(2,8)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(81,0)	(35,3)	–	–
Perte sur refinancement de dettes	(18,7)	(18,9)	–	–
Impôts sur le bénéfice	(91,3)	(27,8)	(22,9)	(20,6)
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités abandonnées	(65,5)	(193,8)	19,4	14,3
(Perte nette) bénéfice net	(24,4)	\$ (320,7)	\$ (50,3)	\$ 19,4

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec (la perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme (la perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels et la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et de la perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements, et avant (la perte) le bénéfice lié(e) aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluer le bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 3 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec (la perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué(e) aux états financiers consolidés de Québecor.

Tableau 3**Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec (la perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué(e) aux états financiers consolidés**

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2014	2013	2014	2013
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	202,3	\$ 177,3	\$ 50,3	\$ 48,6
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(94,7)	(384,4)	(93,2)	(70,2)
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(54,4)	(11,6)	(47,7)	(2,8)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(81,0)	(35,3)	–	–
Perte sur refinancement de dettes	(18,7)	(18,9)	–	–
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ¹	17,1	70,0	2,9	6,4
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	48,6	60,4	13,5	7,5
Activités abandonnées	(49,3)	(146,1)	14,7	10,8
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(30,1)	(288,6)	\$ (59,5)	\$ 0,3

¹ Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le bénéfice d'exploitation ajusté, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. La Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur de liquidités générées par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes et le remboursement de la dette à long terme. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. Les tableaux 8 et 9 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de la filiale selon les IFRS, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la filiale Québecor Média. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les fonds disponibles dans Québecor Média pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes et le remboursement de la dette à long terme. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 9 présente le rapprochement des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

Revenu mensuel moyen par abonné

Le RMPA est un indicateur utilisé dans l'industrie pour mesurer les revenus mensuels générés par la télévision par câble, l'accès Internet et la téléphonie par câble et mobile par abonné moyen de base. Le RMPA n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises. La Société calcule le RMPA en divisant ses revenus combinés de télévision par câble, d'accès Internet et de téléphonie par câble et mobile par le nombre moyen d'abonnés de base durant la période considérée, puis divise ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

COMPARAISON DES EXERCICES 2014 ET 2013

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 3,72 G\$, en hausse de 68,6 M\$ (1,9 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (104,5 M\$ ou 3,7 % des revenus du secteur).
- Recul dans les secteurs Média (20,6 M\$ ou -2,5 %) et Sports et divertissement (9,3 M\$ ou -13,2 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,40 G\$, en hausse de 28,8 M\$ (2,1 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (60,7 M\$ ou 4,7 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur) et siège social (7,9 M\$), expliqué principalement dans ce dernier cas par la variation favorable de la juste valeur des options d'achat d'actions.
- Baisse dans les secteurs Média (37,5 M\$ ou -44,6 %) et Sports et divertissement (2,3 M\$).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart défavorable de 2,5 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2014, par rapport à 2013. Par ailleurs, la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et l'impact des différentes transactions sur les options émises conformément à ce programme ont entraîné un écart favorable de 20,8 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2014.

Perte nette attribuable aux actionnaires de 30,1 M\$ (0,24 \$ par action de base) en 2014, contre 288,6 M\$ (2,33 \$ par action de base) en 2013, soit un écart favorable de 258,5 M\$ (2,09 \$ par action de base).

- Cet écart favorable s'explique surtout par :
 - un écart favorable de 289,7 M\$ relativement aux gains et pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont un écart favorable de 48,4 M\$ lié aux débetures convertibles, sans incidence fiscale ;
 - l'écart favorable de 128,3 M\$ au chapitre des pertes liées aux activités abandonnées ;
 - la diminution de 37,6 M\$ des frais financiers ;
 - une hausse de 28,8 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté.

Contrebalancés en partie par :

- un écart défavorable de 45,7 M\$ relatif à la charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels (dont 19,5 M\$ sans incidence fiscale), moins la part des participations ne donnant pas le contrôle y afférente ;
- un écart défavorable de 42,8 M\$ au chapitre de la charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux (dont 34,3 M\$ sans incidence fiscale) ;
- la hausse de 36,3 M\$ de la charge d'amortissement.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 202,3 M\$ (1,64 \$ par action de base) en 2014, contre 177,3 M\$ (1,43 \$ par action de base) en 2013, soit une hausse de 25,0 M\$ (0,21 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 667,0 M\$ en 2014, soit une hausse de 36,3 M\$ qui s'explique essentiellement par l'impact des investissements en immobilisations effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives à l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements, aux investissements dans le réseau LTE, de même qu'à la modernisation et à l'expansion des réseaux filaire et sans fil.

Frais financiers de 350,7 M\$, en baisse de 37,6 M\$, expliquée surtout par l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme due aux refinancements à des taux d'intérêt inférieurs et par un niveau d'endettement moins élevé.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 94,7 M\$ en 2014, contre 384,4 M\$ en 2013. Cet écart favorable de 289,7 M\$ s'explique principalement par la variation des justes valeurs des options de règlement anticipé due à la fluctuation des hypothèses d'évaluation, notamment les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents, par la baisse de 48,4 M\$ (sans incidence fiscale) de la perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles, et par les pertes sur le renversement de dérivés incorporés inscrites en 2013 à la suite du rachat de dettes.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 54,4 M\$ en 2014, contre 11,6 M\$ en 2013, soit un écart défavorable de 42,8 M\$.

- En 2014, le secteur Télécommunications a enregistré une charge de restructuration de 3,3 M\$ (1,8 M\$ en 2013) et une charge de dépréciation d'actifs de 3,4 M\$. De plus, le secteur a enregistré une charge de 34,3 M\$ (sans incidence fiscale), y compris les intérêts, à la suite d'un jugement défavorable rendu contre Vidéotron dans le cadre d'un procès.
- En 2014, une charge nette de restructuration des activités d'exploitation de 6,5 M\$ a été enregistrée dans le secteur Média, liée aux différents programmes de réduction d'effectifs (6,7 M\$ en 2013). Dans le cadre de ces mesures, une perte sur disposition d'actifs de 0,1 M\$ a été enregistrée en 2014 (gain de 0,1 M\$ en 2013) et une charge de dépréciation de 2,1 M\$ liée à certains éléments d'actif a également été enregistrée en 2013. En 2014, le secteur Média a aussi enregistré une charge de dépréciation d'actifs de 3,3 M\$ liée à ses actifs de télédiffusion, et une autre charge spéciale de 2,6 M\$, principalement attribuable à l'acquisition d'entreprises.
- Les autres secteurs ont enregistré une charge nette de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 0,9 M\$ en 2014 (1,1 M\$ en 2013).

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels de 81,0 M\$ en 2014, contre 35,3 M\$ à la même période de 2013, soit un écart défavorable de 45,7 M\$.

- Au cours du deuxième trimestre 2014, la Société a réalisé des tests de dépréciation annuels sur ses UGT. Elle a conclu que la valeur recouvrable, basée sur la juste valeur moins les coûts de disposition, était inférieure à la valeur comptable de son UGT Journaux, qui continue d'être affectée par le passage au numérique et les conditions difficiles du marché dans l'industrie des journaux. Par conséquent, le secteur Média a enregistré une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 30,0 M\$, sans incidence fiscale.
- Au cours du troisième trimestre 2014, la Société a complété la révision annuelle de son plan stratégique triennal. En raison des conditions de marché dans l'industrie de la télévision, la Société a effectué un test de dépréciation sur son UGT Télédiffusion. La Société a conclu que la valeur recouvrable de cette UGT, basée sur la juste valeur moins les coûts de disposition, était inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de 41,7 M\$ relative aux licences de télédiffusion (dont 20,9 M\$ sans incidence fiscale) et une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 9,3 M\$ (dont 3,9 M\$ sans incidence fiscale) ont été enregistrées.
- Au troisième trimestre 2013, Québecor Média avait réalisé des tests de dépréciation sur les UGT Journaux, Livres et Musique. En conséquence, les charges de dépréciation suivantes avaient été enregistrées :
 - le secteur Média avait enregistré une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 14,5 M\$ sans incidence fiscale dans son UGT Journaux et de 11,9 M\$ sans incidence fiscale dans son UGT Livres ;
 - Québecor Média avait enregistré une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 8,9 M\$ sans incidence fiscale dans son UGT Musique.

Perte sur refinancement de dettes de 18,7 M\$ en 2014, contre 18,9 M\$ en 2013.

- Conformément à un avis émis le 26 mars 2014, Vidéotron a remboursé, le 24 avril 2014, ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 260,0 M\$US, émis le 5 mars 2009 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant le 15 avril 2018, pour un prix de 103,042 % du montant nominal. Une perte nette de 21,4 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du premier trimestre 2014 relativement à ce remboursement, y compris une perte de 1,7 M\$ enregistrée auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Conformément à un avis émis le 26 mars 2014, Québecor Média a remboursé, le 25 avril 2014, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 380,0 M\$US, émis le 5 octobre 2007 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant le 15 mars 2016, pour un prix de 100,00 % du montant nominal, et a réglé les contrats de couverture afférents. Un gain net de 2,7 M\$ a été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats au cours du premier

trimestre 2014 relativement à ce remboursement, y compris un gain de 12,5 M\$ enregistré auparavant dans les autres éléments du résultat global.

- Le 3 juin 2013, Vidéotron a émis un avis visant le remboursement, le 2 juillet 2013, de 380,0 M\$US de ses billets de premier rang émis et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant en avril 2018, pour un prix de 104,563 % du montant nominal, et a réglé les contrats de couverture afférents. Par conséquent, une perte totale de 18,9 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du deuxième trimestre 2013, y compris un gain de 6,5 M\$ enregistré auparavant dans les autres éléments du résultat global.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 91,3 M\$ en 2014 (taux d'imposition effectif de 29,2 %), contre 27,8 M\$ (taux d'imposition effectif de 36,5 %) en 2013, soit un écart défavorable de 63,5 M\$. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- L'écart défavorable de la charge d'impôts sur le bénéfice s'explique principalement par l'impact de la hausse du bénéfice imposable pour fins fiscales.
- La variation des taux d'imposition effectif s'explique par l'impact de la combinaison des taux d'imposition sur les différentes composantes du gain ou de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers et des pertes sur refinancement de dettes.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Le secteur Télécommunications de Québec Média est, par l'entremise de Vidéotron, le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième au Canada en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie rejoint 2 777 300 résidences et entreprises. En plus de ses services de télédistribution analogique et numérique (« illico télé numérique »), l'entreprise offre des services Internet, de téléphonie par câble et de téléphonie mobile évoluée, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions disponibles sur ses appareils mobiles (téléphones intelligents). En outre, Vidéotron comprend Vidéotron Service Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui comprend la téléphonie, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet, l'hébergement et la télédistribution.

Les activités de la Société dans le secteur Télécommunications comprennent également la vente au détail de CD, de livres, de DVD et de disques Blu-ray, d'instruments de musique, de jeux et de jouets, de jeux vidéo, d'idées cadeaux et de magazines par l'intermédiaire du réseau de magasins de Groupe Archambault inc. (« Groupe Archambault ») et du site de commerce électronique *archambault.ca*, ainsi que la vente de musique et de livres en ligne par téléchargement.

Le secteur est également présent dans la location et la vente au détail de DVD, de disques Blu-ray et de jeux vidéo par l'intermédiaire de la filiale Le SuperClub Vidéotron (« Le SuperClub Vidéotron ») et de son réseau de franchisés.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2014

Revenus de 2,97 G\$, soit une progression de 104,5 M\$ (3,7 %).

- Revenus totaux des services de télédistribution de 1,08 G\$, soit une diminution de 15,5 M\$ (-1,4 %) principalement due à l'impact de la baisse nette du nombre de clients et de la diminution des commandes à la vidéo sur demande, à la télé payante et à la télé à la carte, contrebalancé en partie par l'augmentation des revenus générés par la location de terminaux numériques et par la hausse des revenus par client.
- Revenus des services d'accès Internet de 868,3 M\$, en hausse de 49,9 M\$ (6,1 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation de la consommation, la progression des revenus provenant de revendeurs de services d'accès Internet, l'augmentation de la clientèle et la hausse des revenus par client.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 475,1 M\$, soit une hausse de 1,3 M\$ (0,3 %) provenant surtout d'une augmentation des revenus par client et de la hausse du nombre de lignes pour la clientèle affaires, contrebalancées en partie par la diminution des revenus interurbains.
- Revenus du service de téléphonie mobile de 287,7 M\$, soit une progression de 67,0 M\$ (30,4 %) due pour l'essentiel à la croissance de la clientèle.
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 65,6 M\$, en hausse de 2,1 M\$ (3,3 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 45,6 M\$, en hausse de 9,1 M\$ (24,9 %), qui s'explique surtout par la croissance du nombre de branchements en téléphonie mobile et l'augmentation des ventes d'équipements plus performants.
- Revenus des ventes au détail de 138,3 M\$, en baisse de 10,8 M\$ (-7,2 %), qui s'explique par la diminution des ventes des magasins de Groupe Archambault, dont la vente de vidéos, de CD et de livres, et la baisse des revenus de Le SuperClub Vidéotron, y compris la baisse des redevances et la fermeture de magasins.
- Revenus autres de 9,6 M\$, soit une hausse de 0,9 M\$ (10,3 %).

RMPA de Vidéotron de 125,16 \$ en 2014, contre 118,03 \$ en 2013, soit une croissance de 7,13 \$ (6,0 %).

Statistiques de clientèles

Unités de service – Au 31 décembre 2014, le nombre total d'unités de service s'établissait à 5 301 600, soit une hausse de 117 700 unités (2,3 %) en 2014, contre une augmentation de 164 800 en 2013 (tableau 4). Les unités de service représentent la somme des clients des services de télédistribution et d'accès Internet par câble à laquelle est ajouté le nombre de lignes en téléphonie par câble et en téléphonie mobile.

Télédistribution – Le nombre de clients pour l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 42 800 (-2,3 %) en 2014, contre une diminution de 29 900 clients en 2013 (tableau 4). Au 31 décembre 2014, les services de télédistribution de Vidéotron desservait 1 782 300 clients, soit un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 64,2 %, contre 66,5 % un an plus tôt (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences et entreprises desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 777 300 à la fin de décembre 2014, contre 2 742 500 un an plus tôt).

- Au 31 décembre 2014, le service illico télé numérique desservait 1 561 700 clients, soit une hausse de 30 300 clients (2,0 %) en 2014, contre une progression de 46 800 clients en 2013. Au 31 décembre 2014, le taux de pénétration des résidences et entreprises câblées pour le service illico télé numérique s'élevait à 56,2 %, contre 55,8 % un an plus tôt.
- Le service de télédistribution analogique a enregistré une baisse de 73 100 clients en 2014, contre une diminution de 76 700 clients en 2013. La migration du service de télédistribution analogique vers le numérique explique en partie cette diminution.

Accès Internet par câble – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 537 500 au 31 décembre 2014, en hausse de 31 500 clients (2,1 %) en 2014, contre une hausse de 62 000 clients en 2013 (tableau 4). Au 31 décembre 2014, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 55,4 %, contre 54,9 % un an plus tôt.

Téléphonie par câble – Au 31 décembre 2014, ce service comptait 1 349 000 lignes, en hausse de 500 par rapport à la fin de 2013 (tableau 4). Le nombre de lignes à ce service avait augmenté de 32 200 en 2013. Au 31 décembre 2014, le service de téléphonie par câble affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 48,6 %, contre 49,2 % un an plus tôt.

Téléphonie mobile – Au 31 décembre 2014, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 632 800, soit une augmentation de 128 500 lignes (25,5 %) par rapport à la fin de 2013 (tableau 4). Le nombre de lignes à ce service avait augmenté de 100 500 en 2013.

Tableau 4

Statistiques de la clientèle¹ du secteur Télécommunications à la fin de chaque année (2010 à 2014)

(en milliers de clients)

	2014	2013	2012	2011	2010
Télédistribution :					
Analogique	220,6	293,7	370,4	460,7	592,0
Numérique	1 561,7	1 531,4	1 484,6	1 400,8	1 219,6
	1 782,3	1 825,1	1 855,0	1 861,5	1 811,6
Internet par câble	1 537,5	1 506,0	1 444,0	1 359,6	1 268,1
Téléphonie par câble ²	1 349,0	1 348,5	1 316,3	1 245,9	1 145,1
Téléphonie mobile ²	632,8	504,3	403,8	290,7	136,1
Total (unités de service)	5 301,6	5 183,9	5 019,1	4 757,7	4 360,9

¹ Les statistiques de clientèle ont été retraitées pour 2014 et les années antérieures afin de refléter certains ajustements dans la définition des produits.

² En milliers de lignes.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,35 G\$, en hausse de 60,7 M\$ (4,7 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse des revenus ;
- un ajustement favorable rétroactif de 7,2 M\$ à la suite d'une correction de la méthode de facturation de redevances.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la hausse du nombre d'appareils mobiles vendus à perte ;
- l'ajustement favorable d'éléments non récurrents en 2013, dont une provision pour droits de licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), afin de s'arrimer avec leur période de facturation ;
- la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais de publicité, marketing et service à la clientèle.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 54,3 % en 2014, contre 54,8 % en 2013. Cette diminution est surtout attribuable à l'impact de la croissance des revenus (en considérant la composante fixe des frais d'exploitation qui ne fluctue pas en pourcentage des revenus), contrebalancé en partie par l'impact de la hausse du nombre d'appareils mobiles vendus à perte et par la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais de publicité et marketing.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 665,5 M\$ en 2014, contre 722,1 M\$ en 2013 (tableau 5).

- Cette diminution de 56,6 M\$ s'explique par la hausse de 109,9 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels, surtout attribuable aux investissements dans le réseau LTE, de même que par la diminution de 7,4 M\$ du produit de l'aliénation d'éléments d'actif, contrebalancées en partie par la hausse de 60,7 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté.

Tableau 5 : Télécommunications

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 354,9 \$	1 294,2 \$
Acquisitions d'immobilisations	(607,5)	(532,9)
Acquisitions d'actifs incorporels	(87,3)	(52,0)
Produit d'aliénation d'éléments d'actif	5,4	12,8
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	665,5 \$	722,1 \$

Média

Le secteur Média de Québecor Média exploite deux quotidiens vendus, soit *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*, ainsi qu'un quotidien gratuit, le *24 heures Montréal*. Au 31 décembre 2014, les tirages cumulatifs des journaux vendus et gratuits du secteur Média s'élevaient à environ 2,9 millions d'exemplaires par semaine, selon des statistiques internes.

Les quotidiens vendus diffusent des informations en mode traditionnel imprimé, ainsi que par l'intermédiaire de portails de quotidiens urbains, soit *journaldemontreal.com* et *journaldequebec.com*. De plus, le secteur Média exploite plusieurs sites Internet, dont *canoe.ca* et *canoe.tv*, et propose des services en ligne de commerce électronique destinés à l'habitation (*micasa.ca*) et à l'automobile (*autonet.ca*). Les portails du secteur Média rejoignent 2,9 millions de visiteurs uniques par mois (selon des statistiques internes).

Le secteur Média est également, par l'entremise de Groupe TVA, le plus important réseau de télévision privé de langue française en Amérique du Nord. Groupe TVA est propriétaire unique de 6 des 10 stations de télévision qui forment le Réseau TVA, ainsi que des services spécialisés LCN, TVA Sports, addik^{TV}, Argent, Prise 2, Yoopa, CASA et MOI&cie. De plus, Groupe TVA possède une participation dans deux des stations affiliées du Réseau TVA et dans la chaîne spécialisée Évasion. Groupe TVA est active dans la production commerciale par l'intermédiaire de sa division TVA Accès, ainsi que dans le secteur de la distribution de films et de produits télévisuels grâce à sa division TVA Films. Par l'entremise de ses filiales TVA Publications inc. et Les Publications Charron & Cie inc. (« Les Publications Charron & Cie »), l'entreprise publie plus de 50 magazines dans des créneaux d'intérêt général et de divertissement. Elle s'impose à ce titre comme le premier éditeur de magazines francophones au Québec.

Jusqu'au 13 février 2015, le secteur Média exploitait également la chaîne spécialisée d'information et d'opinion de langue anglaise SUN News, qui a cessé ses opérations à cette date. Les résultats d'exploitation du secteur Média présentés dans ce rapport comprennent les données financières de SUN News.

Par ailleurs, Groupe TVA a conclu, en décembre 2014, l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Vision Globale, qui offre des services de location de studios et d'équipements, ainsi que des services de postproduction destinés à l'industrie du cinéma et de la télévision.

Le secteur Média est actif dans le domaine de la distribution de journaux et de magazines, de l'impression commerciale et de l'affichage extérieur. Le secteur comprend également Agence QMI, une agence de presse qui fournit du contenu à l'ensemble de Québecor Média, ainsi qu'à des clients externes, et Québecor Média Ventes, qui offre à ses clients des services publicitaires intégrés, diversifiés et complets.

Finalement, le secteur Média est présent dans l'édition scolaire avec Les Éditions CEC, dans la littérature générale par l'intermédiaire de 18 maisons d'édition, dans la distribution physique et numérique de livres par l'intermédiaire de Messageries ADP inc. qui distribue en exclusivité quelque 200 éditeurs québécois et européens francophones, et dans le domaine du livre numérique par l'intermédiaire de Readbooks.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2014

Revenus de 807,7 M\$ en 2014, en baisse de 20,6 M\$ (-2,5 %).

- Revenus d'édition de journaux en baisse de 16,1 M\$ (-5,9 %).
 - Revenus publicitaires en baisse de 7,3 % ; revenus de tirage en baisse de 2,5 % ; revenus numériques en hausse de 5,1 %, revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en baisse de 7,0 %.
 - Baisse des revenus des quotidiens urbains de 5,4 % et baisse des revenus des portails de 6,7 %.
- Diminution de 4,2 M\$ (-1,1 %) des revenus des activités de télédiffusion principalement attribuable à :
 - la diminution des revenus publicitaires du Réseau TVA ;
 - l'ajustement rétroactif favorable de 6,1 M\$ en 2013 attribuable à l'ajustement des redevances pour les exercices 2009 à 2012, relatif à la retransmission dans les marchés situés à l'extérieur de la zone de desserte locale des stations généralistes (« droits de retransmission ») ;
 - la cessation des activités de TVA Boutiques en 2013.

Contrebalancés en partie par :

- une hausse des revenus d'abonnement des services spécialisés, dont TVA Sports, principalement en raison de l'ajout de la programmation dédiée au hockey de la LNH, et SUN News, dû à un ajustement des taux de redevance ;
- une augmentation des revenus publicitaires des services spécialisés, principalement dans TVA Sports.
- Augmentation de 0,7 M\$ (1,0 %) des revenus d'édition de magazines, en raison principalement de l'incidence favorable sur les revenus de l'acquisition de Les Publications Charron & Cie en juillet 2013, contrebalancée en partie par la baisse des revenus de publicité comparables, et par l'impact de la fermeture de certaines publications.
- Progression de 1,6 M\$ (20,7 %) des revenus de Québecor Média Affichage, principalement attribuable aux nouveaux revenus publicitaires numériques.
- Augmentation de 0,8 M\$ (0,8 %) des revenus de distribution et d'édition de livres, expliquée principalement par l'augmentation des activités en librairie.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 46,5 M\$ en 2014, en baisse de 37,5 M\$ (-44,6 %).

- Bénéfice d'exploitation ajusté de l'édition de journaux en baisse de 5,0 M\$ (-16,9 %) en raison de :
 - l'impact de la baisse des revenus ;
 - la hausse des considérations salariales des employés ;
 - l'incidence favorable de 2,8 M\$ en 2013 à la suite d'un ajustement du coût des avantages complémentaires à la retraite.

Contrebalancés en partie par :

- l'incidence favorable de 7,8 M\$ sur le bénéfice d'exploitation ajusté liée aux mesures de restructuration et aux autres réductions de frais d'exploitation.

- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités de télédiffusion en baisse de 34,2 M\$ (-82,7 %), expliquée surtout par :
 - la hausse des coûts de contenu, dont les investissements accrus dans TVA Sports et les ajustements au coût de certains droits de diffusion des années antérieures liés à des clauses d'indemnisation ;
 - l'impact de la baisse des revenus de publicité du Réseau TVA ;
 - l'impact de l'ajustement rétroactif favorable de 6,1 M\$ en 2013 des droits de retransmission ;
 - l'impact de l'ajustement favorable au deuxième trimestre 2013 d'une provision pour droits de licence du CRTC afin de s'arrimer avec leur période de facturation.
 Contrebalancés en partie par :
 - l'impact de la hausse des revenus d'abonnement et des revenus publicitaires des chaînes spécialisées.
- Les activités d'édition de magazines ont dégagé un bénéfice d'exploitation ajusté en hausse de 2,2 M\$ (28,5 %), qui s'explique surtout par :
 - l'impact de l'acquisition de Les Publications Charron & Cie ;
 - la réduction de certains coûts d'exploitation, dont les coûts d'impression et de production.
 Contrebalancés en partie par :
 - l'impact de la baisse des revenus de publicité comparables.
- Diminution de 0,7 M\$ (-7,0 %) du bénéfice d'exploitation de la distribution et de l'édition de livres, surtout attribuable à une hausse de certains coûts d'exploitation, dont un ajustement défavorable de crédits d'impôt gouvernementaux.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 94,2 % en 2014, contre 89,9 % en 2013. Cette hausse est surtout attribuable à la hausse des coûts de contenu en télévision, à l'impact de la baisse des revenus (en considérant la composante fixe des frais d'exploitation qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus) et à l'ajustement rétroactif favorable en 2013 des droits de retransmission.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 5,0 M\$ en 2014, contre 49,4 M\$ en 2013 (tableau 6). Cette baisse de 44,4 M\$ s'explique surtout par la diminution de 37,5 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté.

Tableau 6 : Média

Flux de trésorerie d'exploitation (en millions de dollars canadiens)

	2014	2013
Bénéfice d'exploitation ajusté	46,5 \$	84,0 \$
Acquisitions d'immobilisations	(32,2)	(26,2)
Acquisitions d'actifs incorporels	(9,3)	(8,8)
Produit d'aliénation d'éléments d'actif	-	0,4
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	5,0 \$	49,4 \$

Sports et divertissement

Les activités de la Société dans le secteur Sports et divertissement comprennent la distribution de disques et de vidéos (Distribution Select), la distribution de musique destinée aux boutiques de téléchargement (Select Digital), la production de disques et de vidéos (Musicor), la captation de concerts en direct, la production de vidéos de spectacles et de publicités télévisuelles (Les Productions Select TV inc.), ainsi que la production de spectacles (Musicor Spectacles).

Le secteur Sports et divertissement comprend également les activités de L'Armada de Blainville-Boisbriand et des Remparts de Québec, deux équipes de hockey évoluant dans la LHJMQ, de même que les activités de Gestion d'évènements Gestev inc. (« Gestev »), une entreprise de gestion d'évènements sportifs et culturels active dans la région de Québec.

De plus, le secteur comprend les activités de l'Amphithéâtre à la suite de la ratification, en 2011, d'une entente entre Québecor Média et la Ville de Québec sur les droits d'utilisation et d'identification de l'Amphithéâtre pour une période de 25 années.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2014

Revenus de 60,9 M\$, en baisse de 9,3 M\$ (-13,2 %) par rapport à 2013, qui s'explique principalement par :

- la baisse de 16,3 % des revenus de distribution de musique surtout attribuable à la diminution des ventes de vidéos et de CD ;
- une baisse de 26,4 % des revenus de production et promotion de musique due au plus grand nombre de spectacles et d'albums à succès produits en 2013.

Contrebalancées en partie par :

- l'incidence favorable sur les revenus de l'acquisition de Gestev, le 24 mai 2013, y compris ses activités de gestion d'évènements sportifs, de sites et d'activation.

Perte d'exploitation ajustée de 3,4 M\$ en 2014, contre 1,1 M\$ en 2013, soit un écart défavorable de 2,3 M\$ qui s'explique par l'impact de la baisse des revenus et par le démarrage des nouvelles activités de gestion d'une salle de spectacles.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs de 9,0 M\$ en 2014, contre des flux négatifs de 1,7 M\$ en 2013 (tableau 7), soit un écart défavorable de 7,3 M\$ qui s'explique par l'augmentation de 4,9 M\$ des acquisitions d'immobilisations, dont l'impact des nouvelles activités de gestion d'une salle de spectacles, et par l'augmentation de 2,3 M\$ de la perte d'exploitation ajustée.

Tableau 7 : Sports et divertissement

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013
(Perte) bénéfice d'exploitation ajusté(e)	(3,4) \$	(1,1) \$
Acquisitions d'immobilisations	(5,5)	(0,6)
Acquisitions d'actifs incorporels	(0,1)	-
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	(9,0) \$	(1,7) \$

COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2014 ET 2013

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 989,4 M\$, en hausse de 28,1 M\$ (2,9 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (34,2 M\$ ou 4,6 % des revenus du secteur) et Média (1,7 M\$ ou 0,8 %).
- Recul dans le secteur Sports et divertissement (1,3 M\$ ou -5,3 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 353,1 M\$, en baisse de 3,3 M\$ (-0,9 %).

- Baisse dans le secteur Média (22,5 M\$ ou -71,2 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur).
- Hausse dans le secteur Télécommunications (19,9 M\$ ou 6,1 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart défavorable de 0,8 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au quatrième trimestre 2014, par rapport à la même période de 2013. Par ailleurs, la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor a entraîné un écart favorable de 3,7 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au quatrième trimestre 2014.

Perte nette attribuable aux actionnaires de 59,5 M\$ (0,48 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2014, contre un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 0,3 M\$ à la même période de 2013, soit un écart défavorable de 59,8 M\$ (0,48 \$ par action de base).

- Cette baisse s'explique surtout par :
 - un écart défavorable de 44,9 M\$ au chapitre de la charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux (dont 34,3 M\$ sans incidence fiscale) ;
 - un écart défavorable de 23,0 M\$ au chapitre des gains et pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont un écart défavorable de 49,9 M\$ lié aux débetures convertibles, sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 10,7 M\$ de la charge d'amortissement.

Contrebalancés en partie par :

- la diminution de 9,4 M\$ des frais financiers ;
- l'écart favorable de 5,1 M\$ au chapitre des gains liés aux activités abandonnées.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 50,3 M\$ au quatrième trimestre 2014 (0,41 \$ par action de base), contre 48,6 M\$ (0,39 \$ par action de base) à la même période de 2013, soit une hausse de 1,7 M\$ (0,02 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 174,6 M\$, soit une hausse de 10,7 M\$ qui s'explique essentiellement par les raisons mentionnées dans la section « Comparaison des exercices 2014 et 2013 ».

Frais financiers de 84,4 M\$, en baisse de 9,4 M\$, qui s'explique essentiellement par les raisons mentionnées dans la section « Comparaison des exercices 2014 et 2013 ».

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 93,2 M\$ au quatrième trimestre 2014, contre 70,2 M\$ à la même période de 2013, soit un écart défavorable de 23,0 M\$ qui s'explique principalement par la hausse de 49,9 M\$ (sans incidence fiscale) de la perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles, contrebalancée par la variation favorable des justes valeurs des options de règlement anticipé due à la fluctuation des hypothèses d'évaluation, notamment les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 47,7 M\$ au quatrième trimestre 2014, contre 2,8 M\$ à la même période de 2013, soit un écart défavorable de 44,9 M\$.

- Au quatrième trimestre 2014, le secteur Télécommunications a enregistré une charge de restructuration de 1,0 M\$ (1,0 M\$ à la même période de 2013) et une charge de dépréciation d'actifs de 3,4 M\$. De plus, le secteur a enregistré une charge de 34,3 M\$ (sans incidence fiscale), y compris les intérêts, à la suite d'un jugement défavorable rendu contre Vidéotron dans le cadre d'un procès.
- Au quatrième trimestre 2014, une charge nette de restructuration des activités d'exploitation de 2,3 M\$ a été enregistrée dans le secteur Média, liée aux différents programmes de réduction d'effectifs (1,5 M\$ à la même période de 2013). Dans le cadre de ces mesures, une perte sur disposition d'actifs de 0,1 M\$ a été enregistrée au quatrième trimestre 2014 (0,6 M\$ à la même période de 2013) et un renversement de charge de dépréciation de 0,2 M\$ liée à certains éléments d'actif a également été enregistrée au quatrième trimestre 2013. De plus, le secteur Média a enregistré une charge de dépréciation de 3,3 M\$ liée à ses actifs de télédiffusion, et une autre charge spéciale de 2,6 M\$, principalement attribuable à l'acquisition d'entreprises.
- Les autres secteurs ont enregistré une charge nette de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 0,7 M\$ au quatrième trimestre 2014 (renversement de charge de 0,1 M\$ à la même période de 2013).

Charge d'impôts sur le bénéfice de 22,9 M\$ au quatrième trimestre 2014 (taux d'imposition effectif de 30,3 %), contre 20,6 M\$ à la période correspondante de 2013 (taux d'imposition effectif de 32,3 %), soit un écart défavorable de 2,3 M\$. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- La hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice s'explique principalement par l'impact de la hausse du bénéfice imposable pour fins fiscales.
- Les taux d'imposition effectifs s'expliquent par l'impact de la combinaison des taux d'imposition sur les différentes composantes de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Revenus de 778,2 M\$, soit une hausse de 34,2 M\$ (4,6 %) essentiellement attribuable aux facteurs mentionnés dans la section « Comparaison des exercices 2014 et 2013 ».

- Revenus totaux des services de télédistribution de 268,2 M\$, soit une baisse de 8,1 M\$ (-2,9 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 222,2 M\$, en hausse de 12,3 M\$ (5,9 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 120,6 M\$, soit une augmentation de 1,9 M\$ (1,6 %).
- Revenus du service de téléphonie mobile de 83,5 M\$, en hausse de 23,9 M\$ (40,1 %).
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 16,8 M\$, en hausse de 1,0 M\$ (6,3 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 16,5 M\$, en hausse de 5,8 M\$ (54,2 %).
- Revenus des ventes au détail de 48,0 M\$, en baisse 2,8 M\$ (-5,5 %).
- Revenus autres de 2,5 M\$, soit une hausse de 0,3 M\$ (13,6 %).

RMPA de Vidéotron de 129,36 \$ au quatrième trimestre 2014, contre 121,22 \$ à la même période de 2013, en hausse de 8,14 \$ (6,7 %).

Statistiques de clientèle

Unités de service – Hausse de 25 100 unités de service (0,5 %) au quatrième trimestre 2014, contre une augmentation de 46 700 unités de service à la même période de 2013.

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 14 000 (-0,8 %) au quatrième trimestre 2014, contre une diminution de 5 300 clients à la même période de 2013.

- Hausse de 12 700 clients (0,8 %) au service illico télé numérique au quatrième trimestre 2014, contre une augmentation de 13 800 clients à la même période de 2013.
- Le service de télédistribution analogique a perdu 26 700 clients, contre une perte de 19 100 clients au quatrième trimestre 2013.

Accès Internet par câble – Hausse de 3 700 clients (0,2 %) au service d'accès Internet par câble, contre une augmentation de 19 300 clients à la période correspondante de 2013.

Téléphonie par câble – Diminution de 7 000 lignes (-0,5 %) au quatrième trimestre 2014, contre une progression de 7 500 lignes à la même période de 2013.

Téléphonie mobile – Augmentation de 42 400 lignes (7,2 %) au quatrième trimestre 2014, contre une hausse de 25 200 lignes à la même période de 2013.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 348,6 M\$, en hausse de 19,9 M\$ (6,1 %), qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse des revenus et de l'ajustement favorable rétroactif de 7,2 M\$ à la suite d'une correction de la méthode de facturation de redevances, contrebalancé en partie par l'impact de la hausse du nombre d'appareils mobiles vendus à perte et par l'augmentation de certains frais d'exploitation.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 55,2 % au quatrième trimestre 2014, contre 55,8 % à la même période de 2013. Cette diminution est principalement attribuable à l'impact de la croissance des revenus (en considérant la composante fixe des frais d'exploitation qui ne fluctue pas en pourcentage des revenus), contrebalancé en partie par l'impact de la hausse du nombre d'appareils mobiles vendus à perte.

Média

Revenus de 227,0 M\$ au quatrième trimestre 2014, en hausse de 1,7 M\$ (0,8 %).

- Revenus d'édition de journaux en baisse de 5,0 M\$ (-7,0 %).
 - Revenus publicitaires en baisse de 7,9 % ; revenus de tirage en baisse de 4,6 % ; revenus numériques en baisse de 15,0 %, revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en baisse de 5,5 %.
 - Baisse des revenus des quotidiens urbains de 5,9 % et baisse des revenus des portails de 25,9 %.
- Revenus de télédiffusion en hausse de 12,0 M\$ (11,3 %), principalement attribuable à :
 - une hausse des revenus d'abonnement et des revenus publicitaires des services spécialisés, dont TVA Sports, principalement en raison de l'ajout de la programmation dédiée au hockey de la LNH.

Contrebalancée par :

- la diminution des revenus publicitaires du Réseau TVA.
- Diminution de 0,7 M\$ (-4,2 %) des revenus d'édition de magazines, dont l'impact de la baisse des revenus publicitaires et de la fermeture de certaines publications.
- Hausse de 0,6 M\$ (27,0 %) des revenus de Québecor Média Affichage, principalement en raison de la croissance des revenus de publicité, dont les nouveaux revenus numériques.
- Augmentation de 2,0 M\$ des revenus de distribution et d'édition de livres qui s'explique surtout par :
 - une hausse des revenus en distribution, de même qu'une augmentation des activités en littérature générale et en édition scolaire.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 9,1 M\$ au quatrième trimestre 2014, en baisse de 22,5 M\$ (-71,2 %).

- Bénéfice d'exploitation ajusté de l'édition de journaux en baisse de 9,0 M\$ (-63,8 %), expliquée surtout par :
 - l'impact de la baisse des revenus ;
 - l'impact favorable de 2,8 M\$ en 2013 à la suite d'un ajustement du coût des avantages complémentaires à la retraite ;
 - la hausse des considérations salariales des employés.
- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités de télédiffusion en baisse de 13,5 M\$ (-87,4 %), expliquée surtout par :
 - la hausse des coûts de contenu, dont les investissements accrus dans TVA Sports ;
 - l'impact de la baisse des revenus du Réseau TVA.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la hausse des revenus d'abonnement et des revenus publicitaires des chaînes spécialisées.
- Les activités d'édition de magazines ont dégagé un bénéfice d'exploitation ajusté en baisse de 0,2 M\$ (-10,6 %), qui s'explique surtout par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancé en partie par la réduction de certains frais d'exploitation, dont les coûts d'imprimerie et de production.
- Perte d'exploitation de Québecor Média Affichage en baisse de 0,4 M\$, expliquée par la hausse des revenus.
- Bénéfice d'exploitation ajusté de distribution et d'édition de livres en hausse de 0,9 M\$, expliquée principalement par la hausse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 96,0 % au quatrième trimestre 2014, contre 86,0 % à la même période de 2013. Cette hausse est surtout attribuable à l'impact de la baisse des revenus (en considérant la composante fixe des frais d'exploitation qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus), à l'ajustement favorable en 2013 du coût des avantages complémentaires à la retraite et à la hausse des coûts de contenu en télédiffusion.

Sports et divertissement

Revenus de 23,2 M\$ au quatrième trimestre 2014, en baisse de 1,3 M\$ (-5,3 %).

- Baisse de 52,4 % des revenus de production et promotion de musique due à l'impact de l'annulation de l'édition 2014 du spectacle *Les Stars chantent Noël* et à la sortie d'un plus grand nombre d'albums à succès au quatrième trimestre 2013.
- Baisse de 2,0 % des revenus de distribution de musique surtout attribuable à la diminution des ventes de CD.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 0,6 M\$ au quatrième trimestre 2014, en baisse de 0,2 M\$, qui s'explique principalement par l'impact de la diminution des revenus et par le démarrage des nouvelles activités de gestion d'une salle de spectacles.

COMPARAISON DES EXERCICES 2013 ET 2012

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 3,65 G\$, en hausse de 94,2 M\$ (2,7 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (101,7 M\$ ou 3,7 % des revenus du secteur).
- Recul dans les secteurs Média (16,5 M\$ ou -2,0 %) et Sports et divertissement (6,7 M\$ ou -8,7 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,37 G\$, en hausse de 78,4 M\$ (6,1 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (74,0 M\$ ou 6,1 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur) et Média (21,8 M\$ ou 35,0 %).
- Baisse dans le secteur Sports et divertissement (3,4 M\$) et siège social (14,0 M\$) expliquée principalement dans ce dernier cas par la variation défavorable de la juste valeur des options d'achat d'actions.
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média avait entraîné un écart favorable de 0,2 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2013, par rapport à 2012. Par ailleurs, la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor avait entraîné un écart défavorable de 11,9 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2013.

Perte nette attribuable aux actionnaires de 288,6 M\$ (2,33 \$ par action de base) en 2013, contre un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 159,1 M\$ (1,26 \$ par action de base) en 2012, soit un écart défavorable de 447,7 M\$ (3,59 \$ par action de base).

- Cet écart défavorable s'expliquait surtout par :
 - l'écart défavorable de 520,7 M\$ au chapitre des pertes et gains sur évaluation et conversion d'instruments financiers, dont un écart défavorable de 145,8 M\$ lié aux débetures convertibles, sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 76,1 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - l'écart défavorable de 64,2 M\$ de la perte liée aux activités abandonnées ;
 - la hausse de 41,2 M\$ des frais financiers ;
 - l'écart défavorable de 22,9 M\$ de la charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux ;
 - l'écart défavorable de 12,6 M\$ au chapitre des pertes sur refinancement de dettes.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de 78,4 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
- l'écart favorable de 7,7 M\$ relativement à la charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 177,3 M\$ en 2013 (1,43 \$ par action de base), contre 153,2 M\$ (1,21 \$ par action de base) en 2012, soit une hausse de 24,1 M\$ (0,22 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 630,7 M\$ en 2013, soit une hausse de 76,1 M\$ qui s'expliquait essentiellement par l'impact des investissements en immobilisations importants effectués depuis 2011 dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives aux services d'accès Internet par câble et à la modernisation du réseau filaire, et à l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements.

Frais financiers de 388,3 M\$, en hausse de 41,2 M\$, expliquée surtout par le niveau d'endettement plus élevé, en raison du rachat par endettement, en octobre 2012, des actions de Québecor Média détenues par CDP Capital d'Amérique Investissement inc., une filiale de Caisse de dépôt et placement du Québec. Ce facteur avait été contrebalancé en partie par l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme, expliqué par des refinancements à des taux d'intérêt inférieurs.

Perte sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 384,4 M\$ en 2013, contre un gain de 136,3 M\$ en 2012, soit un écart défavorable de 520,7 M\$ principalement attribuable à la variation des justes valeurs des options de règlement anticipé due à la fluctuation des hypothèses d'évaluation, notamment les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents, et à la hausse de 139,4 M\$ (sans incidence fiscale) de la perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

L'écart s'expliquait également par les renversements de la juste valeur des options de règlement anticipé liées aux billets de premier rang de Vidéotron remboursés le 2 juillet 2013 et de Québecor Média remboursés le 30 août 2013.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 11,6 M\$ en 2013, contre un renversement de charge de 11,3 \$ en 2012, soit un écart défavorable de 22,9 M\$.

- En 2013, le secteur Télécommunications a enregistré une charge de restructuration de 1,8 M\$ (1,0 M\$ en 2012).
- En 2013, une charge nette de restructuration des activités d'exploitation de 6,7 M\$ a été enregistrée dans le secteur Média, liée aux différents programmes de réduction d'effectifs (0,3 M\$ en 2012). Dans le cadre de ces mesures, un gain sur disposition d'actifs de 0,1 M\$ a été enregistré en 2013 (une perte de 0,1 M\$ en 2012) et une charge de dépréciation de 2,1 M\$ liée à certains éléments d'actif a également été enregistrée en 2013.
- Le secteur Média avait enregistré un gain sur disposition d'entreprises de 12,9 M\$ en 2012 à la suite de la vente des participations qui étaient détenues par Groupe TVA dans les chaînes spécialisées mysteryTV et The Cave.
- Les autres secteurs ont enregistré une charge nette de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 1,1 M\$ en 2013 (0,2 M\$ en 2012).

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels de 35,3 M\$ en 2013, contre 43,0 M\$ en 2012, soit un écart favorable de 7,7 M\$.

- Au troisième trimestre 2013, Québecor Média avait réalisé des tests de dépréciation sur les UGT Journaux, Livres et Musique. En conséquence, les charges de dépréciation suivantes avaient été enregistrées :
 - le secteur Média avait enregistré une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 14,5 M\$ sans incidence fiscale dans son UGT Journaux et de 11,9 M\$ sans incidence fiscale dans son UGT Livres ;
 - Québecor Média avait enregistré une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 8,9 M\$ sans incidence fiscale dans son UGT Musique.
- Au troisième trimestre 2012, Québecor Média a réalisé des tests de dépréciation sur ses UGT Journaux et Musique, ainsi que Publication et distribution de livres, en raison des conditions du marché difficiles dans ces secteurs respectifs. En conséquence, le secteur Média a enregistré une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 16,5 M\$ dans son UGT Journaux (sans incidence fiscale). Québecor Média a enregistré une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 12,0 M\$ dans son UGT Musique (sans incidence fiscale).
- De plus, l'adoption en 2012 des nouveaux tarifs relatifs à la contribution des entreprises aux coûts qui découleraient des services de récupération des matières résiduelles fournis par les municipalités au Québec avait eu un impact défavorable sur les coûts d'exploitation des activités d'édition de magazines. La Société avait donc revu son plan d'affaires pour ce secteur et avait conclu que le montant de l'écart d'acquisition n'était plus totalement recouvrable. Une charge non monétaire liée à la dépréciation de l'écart d'acquisition de 14,5 M\$ (sans incidence fiscale) avait donc été comptabilisée en 2012.

Perte sur refinancement de dettes de 18,9 M\$ en 2013, contre 6,3 M\$ en 2012, soit un écart défavorable de 12,6 M\$.

- Le 2 juillet 2013, Vidéotron avait remboursé des billets de premier rang d'un montant en capital de 380,0 M\$US émis le 15 avril 2008 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant en avril 2018, et avait réglé les contrats de couverture afférents. Le 30 août 2013, Québecor Média avait remboursé un montant en capital de 265,0 M\$US de ses billets de premier rang émis en janvier 2006 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant en mars 2016, et avait réglé les contrats de couverture afférents. Par conséquent, une perte totale de 18,9 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2013, y compris un gain de 14,5 M\$ enregistré auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Au cours de 2012, Vidéotron avait remboursé la totalité des billets de premier rang d'un montant en capital de 395,0 M\$US émis en octobre 2003 et en novembre 2004, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant en janvier 2014. Au cours de la même période, Québecor Média avait remboursé des billets de premier rang d'un montant en capital de 580,0 M\$US émis en janvier 2006 et en octobre 2007, portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant en mars 2016, et avait réglé certains

contrats de couverture afférents. Finalement, Québecor Média avait remboursé par anticipation le solde en circulation de son prêt à terme « B » pour une contrepartie en espèces de 153,9 M\$, et avait réglé les contrats de couverture afférents en janvier 2013. Ces transactions avaient entraîné une perte sur refinancement de dettes totale de 6,3 M\$.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 27,8 M\$ en 2013 (taux d'imposition effectif de 36,5 %), comparativement à 105,4 M\$ (taux d'imposition effectif de 19,8 %) en 2012, soit un écart favorable de 77,6 M\$. Les taux d'imposition effectifs considèrent seulement les éléments imposables et déductibles.

- L'écart favorable de la charge d'impôts sur le bénéfice s'expliquait surtout par la baisse du bénéfice imposable pour fins fiscales.
- La variation du taux d'imposition effectif s'expliquait comme suit :
 - l'impact sur le taux d'imposition de la réduction de la charge d'impôts différés de 34,8 M\$ en 2012, à la suite de l'examen par la Société de la reconnaissance des actifs d'impôts différés à la lumière de la jurisprudence et des développements en fiscalité ;
 - l'impact de la combinaison des taux d'impôt sur les différentes composantes du gain ou de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers et de la perte sur refinancement de dettes.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Cette section présente une analyse des flux de trésorerie générés et utilisés par la Société, ainsi que de la situation financière à la date du bilan. Cette section doit être lue conjointement avec l'analyse sur les tendances présentée dans la section « Informations sur les tendances » ci-dessus, de même qu'avec l'analyse sur les risques financiers de la Société présentée ci-dessous dans la section « Instruments financiers et risques financiers ».

Exploitation

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 959,6 M\$ en 2014, contre 891,7 M\$ en 2013.

- Cet écart favorable de 67,9 M\$ s'explique principalement par :
 - l'écart favorable de 77,5 M\$ de la variation nette hors trésorerie des actifs et passifs d'exploitation, expliquée surtout par une variation favorable au chapitre des créditeurs et charges à payer et par une hausse de la provision dans le cadre du règlement d'un litige, contrebalancées en partie par une variation défavorable des impôts exigibles à payer ;
 - la hausse de 60,7 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur Télécommunications ;
 - la diminution de 34,3 M\$ de la portion monétaire des frais financiers.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de 38,9 M\$ de la portion monétaire de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux ;
- la diminution de 37,5 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur Média ;
- l'écart défavorable de 33,8 M\$ des impôts exigibles.

Au cours de 2014, l'impact d'un décalage favorable des transactions sur les éléments hors trésorerie des actifs et passifs d'exploitation, la croissance de la rentabilité du secteur Télécommunications et le refinancement de certaines dettes à des taux d'intérêt inférieurs ont eu une incidence favorable sur les flux de trésorerie. Par ailleurs, les flux de trésorerie générés par le secteur Média ont continué d'être affectés par l'impact du passage au numérique et les conditions difficiles du marché. De même, la réduction des avantages fiscaux auparavant disponibles pour le report des déboursés d'impôt a entraîné un impact négatif sur les flux de trésorerie.

Fonds de roulement de 90,2 M\$ au 31 décembre 2014, contre 75,0 M\$ au 31 décembre 2013, soit une hausse de 15,2 M\$. L'impact de la présentation à court terme d'actifs détenus en vue de la vente (surtout attribuable à la vente d'entreprises de journaux de langue anglaise) est contrebalancé par la réduction correspondante des actifs et passifs d'exploitation. De même, l'inscription à court terme au 31 décembre 2014 de dettes à long terme échéant en 2015 est contrebalancée par l'inscription à court terme au 31 décembre 2013 de dettes et d'instruments financiers échéant en 2014.

Investissement

Acquisitions d'immobilisations de 645,7 M\$ en 2014, contre 562,4 M\$ en 2013, soit une hausse de 83,3 M\$ essentiellement dans le secteur Télécommunications à la suite d'investissements dans le réseau LTE.

Acquisitions d'actifs incorporels de 317,3 M\$ en 2014, contre 77,8 M\$ en 2013, soit une augmentation de 239,5 M\$, surtout dans le secteur Télécommunications, reflétant principalement les paiements totalisant 217,4 M\$ effectués au cours de 2014 pour l'acquisition de licences de spectre dans la bande de 700 MHz, comparativement à 15,9 M\$ en 2013.

Produit d'aliénation d'éléments d'actif de 5,4 M\$ en 2014, contre 13,2 M\$ en 2013.

- Ces produits d'aliénation d'éléments d'actif de 2014 et de 2013 ont été principalement enregistrés dans le secteur Télécommunications.

Acquisitions d'entreprises de 132,3 M\$ en 2014, contre 7,7 M\$ en 2013.

- En 2014, les acquisitions d'entreprises s'expliquent, entre autres, par l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Vision Globale dans le secteur Média, et des Remparts de Québec, une équipe de hockey de la LHJMQ, dans le secteur Sports et divertissement.
- Les acquisitions d'entreprises de 2013 s'expliquaient surtout par l'acquisition de Les Publications Charron & Cie et de Charron Éditeur, dans le secteur Média, et par l'acquisition de Gestev, dans le secteur Sports et divertissement.

Dispositions d'entreprises de 193,5 M\$ en 2014, contre 59,2 M\$ en 2013.

- Les dispositions d'entreprises en 2014 s'expliquent par la vente de la filiale Nurun à l'entreprise française Publicis Groupe pour un montant en espèces de 125,0 M\$, moins les espèces disposées de 18,1 M\$. Un montant de 8,2 M\$ a également été encaissé à la suite de certains ajustements sur la transaction. De plus, Québecor Média a conclu la vente des 74 hebdomadaires régionaux du Québec à Transcontinental Interactif, pour un montant en espèces total de 78,4 M\$.
- Les dispositions d'entreprises de 59,2 M\$ en 2013 provenaient de la vente de *Jobboom* et de *Réseau Contact* à Technologies Interactives Mediagrip inc.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média de 250,3 M\$ en 2014, contre 312,5 M\$ en 2013 (tableau 8).

- Cet écart défavorable de 62,2 M\$ s'explique par :
 - l'augmentation de 83,3 M\$ des acquisitions d'immobilisations ;
 - la hausse de 38,0 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des acquisitions de licences de spectre) ;
 - la diminution de 7,8 M\$ du produit d'aliénation d'éléments d'actif.
- Contrebalancées par :
- l'écart favorable de 66,9 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies.

Tableau 8

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média

(en millions de dollars canadiens)

	2014		2013	
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs				
Télécommunications	665,5	\$	722,1	\$
Média	5,0		49,4	
Sports et divertissement	(9,0)		(1,7)	
Siège social de Québecor Média	(7,2)		(3,5)	
	654,3		766,3	
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(315,6)		(348,9)	
Portion monétaire de la charge de restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(47,6)		(8,7)	
Impôts exigibles	(117,1)		(83,4)	
Autres	(0,6)		(0,9)	
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	76,9		(11,9)	
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média	250,3	\$	312,5	\$

Tableau 9**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de Québecor**

(en millions de dollars canadiens)

	2014		2013	
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média présenté au tableau 8	250,3	\$	312,5	\$
Éléments des flux de trésorerie du siège social de Québecor :				
Flux de trésorerie du secteur	4,4		(7,3)	
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(26,4)		(27,4)	
Autres	(0,2)		0,2	
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(8,7)		2,6	
	(30,9)		(31,9)	
Plus : Acquisitions d'immobilisations	645,7		562,4	
Plus : Acquisitions d'actifs incorporels	99,9		61,9	
Moins : Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	(5,4)		(13,2)	
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor	959,6	\$	891,7	\$

Financement

Dettes consolidées (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en hausse de 206,5 M\$ en 2014. Variation nette favorable de 349,5 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- En 2014, l'augmentation de la dette est essentiellement attribuable à :
 - l'émission par Vidéotron, le 9 avril 2014, de billets de premier rang d'un montant en capital global de 600,0 M\$US, pour un produit net de 654,5 M\$, déduction faite des frais de financement de 7,8 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 5,375 % et viennent à échéance le 15 juin 2024 ;
 - l'impact défavorable du taux de change estimé à 266,9 M\$. La hausse attribuable à ce facteur a été contrebalancée par une baisse du passif (ou d'une hausse de l'actif) liée aux ententes de swaps sur devises comptabilisées sous « Instruments financiers dérivés » ;
 - la hausse de 11,9 M\$ de la dette attribuable à la variation de la juste valeur liée au risque d'intérêt couvert et à la variation de la juste valeur des options de règlement anticipé.
- Au cours de la même période, la dette a diminué principalement pour les raisons suivantes :
 - le remboursement par anticipation et le retrait par Vidéotron, le 24 avril 2014, des billets de premier rang d'un montant en capital global de 260,0 M\$US émis le 5 mars 2009, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant le 15 avril 2018 ;
 - l'achat et le remboursement par anticipation par Québecor Média, le 25 avril 2014, des billets de premier rang d'un montant en capital global de 380,0 M\$US émis le 5 octobre 2007 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant le 15 mars 2016 ;
 - les remboursements courants totalisant 25,0 M\$ sur les facilités de crédit de Québecor Média et de Vidéotron ;
 - la baisse de 23,8 M\$ de la dette de Québecor.

- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un passif net de 51,4 M\$ au 31 décembre 2013 à un actif net de 298,1 M\$ au 31 décembre 2014, soit une variation nette favorable de 349,5 M\$ expliquée par :
 - l'écart favorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés ;
 - le règlement à l'échéance le 15 janvier 2014 de passifs liés aux contrats de couverture de Vidéotron, dont l'utilisation avait été modifiée pour couvrir une portion du terme des billets de premier rang d'une valeur nominale de 543,1 M\$US, émis le 14 mars 2012, portant intérêt à un taux de 5,0 % et échéant en 2022.

Contrebalancés par :

- la réalisation de l'actif lié aux contrats de couverture de Québecor Média dans le cadre de l'achat et du remboursement par anticipation, le 25 avril 2014, d'un montant en capital global de 380,0 M\$US des billets de premier rang portant intérêt à un taux de 7,75 % ;
 - l'impact défavorable sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de l'évolution des taux d'intérêt au Canada par rapport aux États-Unis.
- Le 3 novembre 2014, Groupe TVA a modifié les modalités de ses facilités de crédit bancaire afin d'augmenter la taille de son crédit renouvelable de 100,0 M\$ à 150,0 M\$, de proroger son échéance de deux ans jusqu'au 24 février 2019 et de remplacer le prêt à terme existant de 75,0 M\$, échéant le 11 décembre 2014, par un nouveau prêt à terme d'un montant équivalent et échéant le 3 novembre 2019. De plus, Groupe TVA a modifié certaines modalités afin d'augmenter sa flexibilité financière. En conséquence, Groupe TVA a octroyé une sûreté sur l'universalité de ses biens meubles et a grevé l'immeuble abritant son siège social d'une hypothèque immobilière.
 - Le 4 février 2015, Groupe TVA a déposé un prospectus simplifié définitif auprès des organismes de réglementation des 10 provinces canadiennes dans le cadre d'un placement de droits proposé, dans lequel tous les titulaires d'actions classe A de Groupe TVA et d'actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA ont reçu le 18 février 2015 des droits de souscription d'actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA pour un produit brut total d'environ 110,0 M\$. Le prospectus simplifié définitif et les documents pertinents ont été envoyés le 23 février 2015 à tous les porteurs d'actions classe A de Groupe TVA et d'actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA. La date de clôture du placement de droits devrait avoir lieu vers le 20 mars 2015. Conformément à une convention d'engagement de souscription garantie conclue avec Groupe TVA, Québecor Média a fourni un engagement de souscription garantie selon lequel elle sera tenue d'acquiescer toutes les actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA non souscrites conformément au placement de droits, sous réserve de certaines modalités.

Situation financière

Liquidités disponibles nettes de 1,27 G\$ au 31 décembre 2014 pour Québecor Média et ses filiales détenues à part entière, soit une encaisse de 390,3 M\$ et des lignes de crédit bancaire disponibles et inutilisées de 874,7 M\$.

Liquidités disponibles nettes de 105,2 M\$ pour Québecor au niveau corporatif, soit un découvert bancaire de 0,8 M\$ et des lignes de crédit bancaire disponibles et inutilisées de 106,0 M\$.

Dette consolidée totalisant 5,28 G\$ au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 206,5 M\$ par rapport au 31 décembre 2013. Variation nette favorable de 349,5 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (cf. « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 2,93 G\$ de Vidéotron (2,40 G\$ au 31 décembre 2013), de 78,2 M\$ de Groupe TVA (74,6 M\$ au 31 décembre 2013), de 2,20 G\$ de Québecor Média (2,50 G\$ au 31 décembre 2013) et de 77,2 M\$ de Québecor (101,0 M\$ au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

Tableau 10
Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Québecor
Périodes de 12 mois terminées les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

2015	230,1	\$
2016	63,4	
2017	51,8	
2018	105,5	
2019	56,9	
2020 et ultérieurement	4 819,0	
Total	5 326,7	\$

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Québecor était d'environ 7,2 années au 31 décembre 2014 (6,9 années au 31 décembre 2013) et la dette était constituée approximativement de 82,6 % de dettes à taux fixe (81,6 % au 31 décembre 2013) et de 17,4 % de dettes à taux variable (18,4 % au 31 décembre 2013).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir les engagements en matière d'investissement en immobilisations, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de remboursement de dettes, de contribution conformément aux régimes de retraite, de rachat d'actions et de paiement de dividendes. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de faire face aux échéances futures de ses dettes, qui sont relativement échelonnées au cours des prochaines années.

La Société et ses filiales sont assujetties au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à leurs ententes de financement respectives. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le bénéfice d'exploitation ajusté). Au 31 décembre 2014, la Société et ses filiales respectaient tous leurs ratios financiers et clauses financières restrictives de leurs conventions de financement.

Dividendes déclarés

- Le 10 mars 2015, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,025 \$ par action sur les actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et sur les actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B »). Ce dividende sera versé le 21 avril 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 27 mars 2015.

Enchères du spectre dans la bande de 2500 MHz et des SSFE-3

En janvier 2015, Vidéotron a conclu de nouvelles facilités de crédit sur demande et non garanties, selon lesquelles des lettres de crédit ont été émises et déposées auprès d'Industrie Canada sous forme de dépôts financiers pré-enchères à l'égard de sa demande de participation aux enchères du spectre dans la bande de 2500 MHz et des SSFE-3. Conformément aux règles publiées par Industrie Canada sur les communications au cours du processus de vente aux enchères, il est strictement interdit à la Société de divulguer le montant des lettres de crédit, qui peuvent être retirées par Vidéotron à tout moment avant le début des enchères.

Québecor Média et sa filiale Vidéotron ont annoncé, le 6 mars 2015, l'acquisition de quatre licences de 30 MHz, à la suite des enchères du spectre mobile commercial des SSFE-3, pour un montant total de 31,8 M\$. Le processus se poursuivra à compter du 14 avril 2015 avec les enchères du spectre dans la bande de 2500 MHz.

Analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2014

Tableau 11
Bilan consolidé de Québecor
Analyse des principales variations entre les 31 décembre 2014 et 2013
(en millions de dollars canadiens)

	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
Actif				
Espèces et quasi-espèces	395,3	476,6	(81,3)	Flux de trésorerie utilisés dans les activités d'investissement et de financement en excédant des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation
Débiteurs	449,4	566,3	(116,9)	Incidence de la variation courante des activités et impact de l'enregistrement des actifs nets détenus en vue de la vente
Actifs nets détenus en vue de la vente ¹	300,2	67,9	232,3	Vente des entreprises de journaux de langue anglaise, contrebalancée par la réalisation de la vente des 74 hebdomadaires régionaux du Québec, dans le secteur Média
Immobilisations	3 430,4	3 432,4	(2,0)	Les acquisitions d'immobilisations ont été contrebalancées par l'amortissement et le reclassement des actifs nets détenus en vue de la vente
Actifs incorporels	945,8	824,8	121,0	Achat des licences de spectre dans la bande de 700 MHz par Vidéotron, moins la dévaluation des licences de télédiffusion du secteur Média
Écart d'acquisition	2 714,6	3 061,5	(346,9)	Dépréciation d'écarts d'acquisition dans le secteur Média et impact de l'enregistrement des actifs nets détenus en vue de la vente
Passif				
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	5 283,5	5 077,0	206,5	Cf. « Financement »
Instruments financiers dérivés ²	(298,1)	51,4	(349,5)	Cf. « Financement »
Autres éléments du passif	426,8	319,4	107,4	Hausse de la juste valeur des dérivés incorporés liés aux débetures convertibles

¹ Actif à court terme moins passif à court terme

² Passif à court et à long terme moins l'actif à long terme

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2014, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme, le remboursement de capital et d'intérêt sur les débetures convertibles, les paiements minimaux exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, et ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 12.

Tableau 12

Obligations contractuelles de Québecor au 31 décembre 2014

(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme ¹	5 326,7	\$ 230,1	\$ 115,2	\$ 162,4	\$ 4 819,0
Débetures convertibles ²	663,7	–	–	663,7	–
Paiements d'intérêts ³	2 274,7	284,7	625,8	583,7	780,5
Contrats de location-exploitation	263,0	49,6	74,5	46,5	92,4
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	1 465,4	274,9	361,9	199,3	629,3
Instruments financiers dérivés ⁴	(308,9)	4,7	51,0	(8,2)	(356,4)
Total des obligations contractuelles	9 684,6	\$ 844,0	\$ 1 228,4	\$ 1 647,4	\$ 5 964,8

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, aux dérivés incorporés et aux frais de financement.

² Basé sur la valeur au marché au 31 décembre 2014 d'un nombre d'actions correspondant au résultat de la division du capital impayé par le cours d'une action catégorie B de Québecor à cette date, sous réserve d'un prix plancher de 19,25 \$ et d'un prix plafond de 24,0625 \$. La Société peut aussi racheter les débetures convertibles en émettant le nombre d'actions catégorie B correspondant.

³ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme et les débetures convertibles, selon les taux d'intérêt en vigueur et les taux d'intérêt des couvertures, et selon les taux de change des couvertures sur devises au 31 décembre 2014.

⁴ Estimation des encaissements futurs, déduction faite des déboursés futurs liés à la couverture des devises en utilisant des instruments financiers dérivés.

Engagements importants inclus au tableau 12

Vidéotron loue des sites pour son réseau LTE conformément à des contrats de location-exploitation et a conclu des engagements à long terme pour acquérir des équipements pour une contrepartie totale future de 184,3 M\$.

En 2011, Québecor Média a annoncé la conclusion d'une entente avec la Ville de Québec visant la construction et la gestion de l'Amphithéâtre. Au 31 décembre 2014, le solde de ces engagements se chiffrait à 111,8 M\$.

En 2012 et en 2014, Québecor Média a signé des ententes pour assurer l'installation, l'entretien et l'exploitation publicitaire des abribus du réseau d'autobus des sociétés de transport de Montréal et Laval. Ces ententes ont une durée de 20 années. Au 31 décembre 2014, le solde de ces engagements se chiffrait à 110,0 M\$.

En mai 2013, Vidéotron et Rogers Communications ont annoncé une entente d'une durée de 20 années visant la construction et l'exploitation d'un réseau LTE au Québec et dans la région d'Ottawa. Au 31 décembre 2014, le solde de ces engagements se chiffrait à 193,3 M\$.

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, le secteur Média, par l'entremise de Groupe TVA, contracte des engagements sur des droits de diffusion de produits télévisuels, d'événements sportifs et de films, de même que sur des droits de distribution de produits audiovisuels. Au 31 décembre 2014, le solde de ces engagements se chiffrait à 901,8 M\$.

En novembre 2014, le secteur Média, par l'entremise de Groupe TVA, a conclu une entente visant l'acquisition de 15 magazines au Canada pour une contrepartie en espèces de 55,5 M\$. La transaction a été autorisée par le Bureau de la concurrence le 2 mars 2015.

Cotisations aux régimes de retraite

Les cotisations de l'employeur prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires à la retraite de la Société seront de 49,2 M\$ en 2015 (des contributions de 61,5 M\$ ont été payées en 2014).

Transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice 2014, la Société et ses filiales ont effectué des achats et ont engagé des dépenses de loyers avec des sociétés liées pour un montant de 2,9 M\$ (3,3 M\$ en 2013), compris dans les achats de biens et services. La Société et ses filiales ont effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 3,3 M\$ (3,5 M\$ en 2013). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

Ententes hors bilan

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Contrats de location-exploitation

La Société a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués conformément à des contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Société met fin aux contrats de location avant la fin de leurs termes (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Société devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Société a fourni des garanties au locateur de certains baux de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2018. Si le locataire manque à ses engagements conformément aux ententes, la Société devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2014, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 14,5 M\$ et la Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties.

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, elle s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par ses sous-traitants et fournisseurs. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces indemnisations.

Autres

Une des filiales de la Société a fourni des garanties en tant que franchiseur dans l'éventualité où ses franchiseés, dans leurs activités de détail, ne respecteraient pas certains contrats d'achat. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces garanties.

Capital-actions

Conformément aux exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 13 présente les données du capital-actions de la Société au 28 février 2015. De plus, 1 310 000 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 28 février 2015.

Tableau 13

Capital-actions

(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 28 février 2015	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A	38 959 272	8,7 \$
Actions catégorie B	83 917 192	318,5

Le 31 juillet 2014, Québecor a déposé un programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 500 000 actions catégorie A représentant approximativement 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 2 000 000 actions catégorie B représentant environ 2,4 % des actions catégorie B émises et en circulation au 29 juillet 2014. Les rachats peuvent être effectués entre les 13 août 2014 et 12 août 2015, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Au cours de l'exercice 2014, la Société a racheté et annulé 455 000 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 11,7 M\$ (1 603 700 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 36,4 M\$ en 2013). L'excédent de 10,0 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été enregistré en réduction des bénéfices non répartis en 2014 (30,2 M\$ en 2013).

Le 14 août 2013, la Société avait procédé au fractionnement de ses actions catégorie A et de ses actions catégorie B en circulation, à raison de deux actions contre une action. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action additionnelle pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Les négociations sur les actions de la Société, sur la nouvelle base de deux actions contre une action, ont commencé à l'ouverture des marchés le 16 août 2013.

Risques et incertitudes

La Société est active dans les secteurs des télécommunications et des médias, lesquels occasionnent divers facteurs de risque et d'incertitude. Les risques et incertitudes décrits ci-après peuvent influencer grandement sur le cadre d'exploitation et les résultats financiers de la Société. À moins d'avis contraire, les références à Québecor Média dans cette section désignent Québecor Média et ses filiales.

Concurrence et développement technologique

Québecor Média est en concurrence avec des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT »), dont la principale détient une licence régionale autorisant la diffusion terrestre à Montréal et dans plusieurs autres villes du Québec. Cette principale ESLT a lancé son propre service de télévision sur protocole Internet (« IPTV ») à Montréal (y compris une partie de la grande région de Montréal), dans la ville de Québec et dans d'autres villes du Québec, et elle détient également des licences permettant de distribuer des services vidéo par l'intermédiaire de la technologie de ligne d'abonné numérique vidéo (« VDSL »). Le service de télédistribution par câble de Québecor Média est en concurrence avec des fournisseurs de télévision directe par satellite (« TDS ») (aussi appelés fournisseurs de « services de radiodiffusion directe par satellite » ou « SRD »), de systèmes de distribution multivoies multipoints (« SDM »), et de systèmes de télévision à antenne collective par satellite. L'accès direct aux sites Web de certains diffuseurs qui fournissent des services en haute définition (« HD ») de vidéo sur demande est également accessible pour certaines chaînes que Québecor Média propose dans sa programmation télévisuelle. De plus, les fournisseurs d'accès Internet par un tiers pourraient lancer des services de vidéo IP sur le territoire de Québecor Média.

Québecor Média doit aussi faire face à la concurrence provenant de fournisseurs illégaux de services de télédistribution et de l'accès illégal à la TDS non canadienne (aussi appelé « piratage du marché gris »), ainsi qu'au vol de signaux de TDS qui permet aux clients d'avoir accès à des services de programmation émanant de la TDS américaine ou canadienne sans verser de frais de service (aussi appelé « piratage du marché noir »). Dans le secteur de la vidéo, la concurrence vient aussi des plateformes émergentes de distribution de contenus. Par ailleurs, les fournisseurs de services de télévision connectée ou services de télévision OTT (« over-the-top ») comme Netflix et Apple TV, livrent une concurrence pour l'auditoire.

En raison du développement continu de nouvelles technologies, les distinctions entre les plateformes traditionnelles (radiodiffusion, Internet et téléphonie) s'estompent rapidement. Par exemple, Internet est devenu une importante plateforme de radiodiffusion et de distribution sur les appareils branchés ou mobiles. De plus, avec le développement de leurs réseaux 4G respectifs et les réseaux LTE, les opérateurs de téléphonie mobile offrent désormais des services d'accès Internet sans fil et fixes. En outre, les services téléphoniques de voix sur protocole Internet (« VoIP ») concurrencent les services offerts sur Internet.

Dans le cadre de ses activités Internet, Québecor Média se mesure à d'autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») qui offrent des services d'accès Internet aux secteurs résidentiel et commercial, de même que des réseaux WiMax et Wi-Fi partagés dans certaines villes. Les principaux concurrents sont les ESLT qui offrent un accès Internet par ligne d'abonné numérique (« DSL »), par fibre jusqu'au nœud et par fibre jusqu'aux appareils résidentiels, offrant fréquemment des vitesses de téléchargement comparables à la sienne. En outre, les fournisseurs de services Internet par satellites tels que Xplornet augmentent la capacité de leur accès Internet haute vitesse avec le lancement de satellites à transmission à large bande qui prétend prendre en charge des vitesses de téléchargement comparables à sa propre vitesse de téléchargement basse ou moyenne, et qui s'adressent aux résidences et aux entreprises des régions rurales et éloignées. En outre, le CRTC exige que les fournisseurs de réseaux câblés et d'ESLT, y compris Québecor Média, offrent à des concurrents FSI l'accès au marché de la vente en gros pour ses systèmes Internet haute vitesse, afin que ceux-ci offrent des services d'accès Internet au détail. Ces concurrents FSI peuvent aussi proposer des applications de téléphonie et de réseaux.

La téléphonie par câble de Québecor Média compte de nombreux concurrents, notamment les ESLT, les entreprises de services locaux concurrents (« ESLC »), les fournisseurs de services de téléphonie mobile ou autres fournisseurs de téléphonie, les communications VoIP et via Internet, y compris les concurrents qui n'ont pas leur propre réseau d'accès et donc peu de frais d'infrastructure. De plus, les produits et services basés sur le protocole Internet (« basés IP ») sont généralement sujets à des pressions à la baisse sur les prix, à des marges plus faibles et à des avancées technologiques qui pourraient avoir un impact réel sur les activités de Québecor Média, ses perspectives et ses résultats d'exploitation.

Dans son secteur de téléphonie mobile, Québecor Média est en concurrence avec un éventail de joueurs sur le marché, dont certains offrent quelques-uns ou la totalité de ses produits, tandis que d'autres n'offrent que des services de téléphonie mobile. De plus, les besoins des utilisateurs des réseaux voix et données mobiles peuvent être comblés par d'autres technologies similaires, comme les réseaux Wi-Fi, la technologie d'accès WiMax, les points d'accès à Internet mobile ou les réseaux radio maillés, qui sont techniquement aptes à soutenir la communication mobile de données et les appels téléphoniques mobiles. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des capacités réseaux et (ou) des services comparables ou supérieurs à ceux que Québecor Média fournit ou pourrait fournir dans l'avenir, qu'ils ne les offriront pas à des prix inférieurs, qu'ils ne s'adapteront pas plus rapidement aux tendances sectorielles ou aux changements des exigences du marché ou qu'ils ne lanceront pas des services

concurrents. Par exemple, certains fournisseurs offrant des services de téléphonie mobile (y compris la plupart des ESLC ainsi qu'au moins un nouvel entrant) ont lancé des services de téléphonie mobile à bas prix afin d'accroître leur part de marché.

De plus, Québecor Média pourrait dans l'avenir ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec ses concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

En ce qui a trait au secteur Média de la Société, l'industrie des médias connaît des changements technologiques rapides et importants, qui ont conduit à des voies alternatives de programmation et de diffusion des contenus. La croissance soutenue d'Internet a offert des options nouvelles de distribution de contenus qui sont en concurrence avec les médias traditionnels. En outre, dans chacun de ses marchés de télédiffusion, les organismes de réglementation de l'industrie ont autorisé les SRD, les services de micro-ondes et les services VDSL, et peuvent autoriser d'autres méthodes alternatives de transmission des ondes de télévision et d'autres contenus offrant une vitesse et une qualité supérieures. Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de concurrencer avec succès les technologies alternatives existantes ou nouvellement développées, telles que l'IPTV, ou encore il pourrait s'avérer nécessaire pour elle d'acquérir, de développer ou d'intégrer de nouvelles technologies. Le coût de l'acquisition, du développement ou de la mise en œuvre de nouvelles technologies pourrait être important et sa capacité de financer une telle opération pourrait être limitée, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur sa capacité à concurrencer avec succès dans le futur. Toute difficulté ou incapacité à concurrencer pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Les améliorations technologiques continues d'Internet, jumelées à l'augmentation des vitesses de téléchargement et à la réduction des coûts pour les consommateurs, pourraient détourner une partie des activités actuelles du secteur Média de Québecor Média provenant de sa base d'abonnés en télédiffusion de ses services de vidéo sur demande vers de nouveaux services issus du modèle de vidéo sur Internet. Bien qu'ayant une incidence positive sur la demande pour ses services Internet, la vidéo sur Internet pourrait nuire à la demande pour ses services de vidéo sur demande.

Enfin, certains concurrents offrent des rabais spéciaux aux clients qui s'abonnent à deux ou à plusieurs services (télévision par câble ou IPTV, Internet, téléphonie résidentielle et téléphonie mobile). En conséquence, si Québecor Média ne parvient pas à conserver ses clients actuels et qu'elle les perd aux mains de ses concurrents, elle pourrait perdre un abonné pour chacun de ses services, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Ententes d'itinérance

Québecor Média a conclu des ententes d'itinérance avec de nombreux opérateurs dans le monde (y compris au Canada, aux États-Unis et en Europe) et a établi une couverture mondiale. Son incapacité à étendre sa couverture mondiale ou à renouveler ou à remplacer ces ententes d'itinérance selon leurs modalités respectives ou de meilleures modalités, et selon des modalités acceptables, pourrait la placer en position de désavantage concurrentiel, ce qui pourrait léser sa capacité à exploiter son service mobile avec succès et de façon rentable.

En outre, divers aspects des activités de communication mobile, dont la faculté des fournisseurs de services mobiles de conclure des ententes d'interconnexion avec des sociétés de téléphonie filaire conventionnelle et la capacité des fournisseurs de services mobiles à gérer le trafic de données sur leurs réseaux, sont réglementés par le CRTC. Les règlements adoptés ou les mesures prises par les organismes gouvernementaux ayant compétence sur les activités de services mobiles que Québecor Média peut mettre en place pourraient avoir des répercussions néfastes sur le secteur et ses activités de services mobiles, notamment des mesures qui pourraient augmenter la concurrence ou ses coûts.

Réputation

De façon générale, Québecor Média a toujours bénéficié d'une bonne réputation auprès du grand public. Sa capacité à maintenir de bonnes relations auprès de ses clients actuels et d'attirer de nouveaux clients dépend dans une large mesure de sa réputation. Même si Québecor Média a développé certains mécanismes afin d'atténuer le risque que sa réputation soit ternie, y compris des pratiques de bonne gouvernance et un code d'éthique, il n'y a pas de certitude qu'elle continuera à bénéficier d'une bonne réputation, et il n'est pas assuré que des événements hors de son contrôle ne causeront pas de tort à sa réputation. La perte ou le ternissement de sa réputation pourraient avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Offre limitée de combinés

Un nombre limité d'appareils seulement est disponible pour les services sans fil évolués (« SSFE ») de Québecor Média dans la gamme de fréquences 2 GHz, un spectre qui demeure peu utilisé en téléphonie mobile, ce qui a pour effet de réduire le nombre de combinés disponibles pour ses clients utilisant les SSFE. L'offre de service LTE de Québecor Média requiert des appareils de catégorie haut de gamme, dont certains appareils LTE affichent une capacité SSFE HSPA. Ceci pourrait exercer une pression sur

les frais d'acquisition de Québec Média et compromettre sa capacité à rivaliser avec les appareils bas de gamme. En outre, les combinés qui sont rendus disponibles sont parfois soumis à une période d'exclusivité qui varie selon le moment où ils sont lancés sur le marché. Si les fabricants continuent à offrir en exclusivité certains nouveaux produits au Canada, le nombre de combinés disponibles pour Québec Média pourrait possiblement être réduit.

Désuétude des inventaires

L'inventaire des combinés d'appareils sans fil de Québec Média présente généralement une durée de vie relativement courte en raison des fréquents lancements de nouveaux combinés sans fil. Dans le cas où Québec Média ne pourrait gérer efficacement ses niveaux d'inventaire selon la demande de produits, le risque de désuétude des stocks pourrait augmenter.

Dépenses en immobilisations

La stratégie de Québec Média qui consiste à maintenir une position de chef de file dans sa gamme de produits et services et à lancer de nouveaux produits et services l'oblige à engager des dépenses en immobilisations dans son réseau et dans ses infrastructures afin de soutenir la croissance de sa clientèle et la demande pour des augmentations de la largeur de la bande passante et d'autres services. À cet égard, Québec Média a dû, par le passé, mobiliser des capitaux importants en vue de la mise à niveau, de l'agrandissement et de la maintenance de son réseau, ainsi que du lancement et de la mise en œuvre de services nouveaux ou additionnels. Québec Média prévoit devoir continuer d'engager, à court et à moyen terme, des dépenses en immobilisations supplémentaires afin de maintenir et d'élargir ses systèmes et services, notamment au chapitre du perfectionnement de l'accès à Internet et de la télévision en haute définition (« TVHD ») et des coûts de développement des infrastructures de services mobiles.

La demande pour les services de données sans fil a augmenté à un rythme sans précédent et il est à prévoir que cette demande croîtra davantage sous l'effet de l'augmentation des éléments suivants : niveaux de pénétration des services à large bande, besoins individuels d'interconnexion et de réseautage, accessibilité des prix des téléphones intelligents et des appareils conçus seulement pour Internet (ex. : les appareils à haut débit de données tels que les clés Internet, les tablettes et les lecteurs de livres électroniques), contenu multimédia des services et des applications, concurrence dans les services sans fil et les forfaits de données illimitées. Les niveaux anticipés de trafic de données constituent un défi croissant pour la capacité du réseau mobile actuel à supporter ce trafic. Québec Média pourrait devoir acquérir des licences additionnelles de spectre, selon leur disponibilité, et si les conditions économiques sont raisonnables, afin de répondre à cette demande croissante. La capacité d'acquérir des licences de spectre additionnelles (si nécessaire) dépend de l'horizon temporel et des règles établies par Industrie Canada. Si Québec Média ne parvient pas à acquérir à des conditions raisonnables des licences de spectre supplémentaires, advenant que celles-ci soient nécessaires, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives et sa situation financière.

Le développement du réseau LTE de Québec Média requiert des dépenses en immobilisations pour demeurer concurrentiel et lui permettre de se conformer à ses obligations conformément aux accords conclus avec son partenaire régissant le développement conjoint de son réseau LTE. De plus, Québec Média pourrait à l'avenir devoir engager d'autres dépenses en immobilisations pour son réseau LTE afin de demeurer concurrentielle et ainsi se conformer à ses obligations. Une expansion géographique du réseau LTE de Québec Média pourrait entraîner des coûts et des dépenses en immobilisations importants.

Rien ne garantit que Québec Média pourra générer ou obtenir autrement les fonds pour financer une quelconque portion de ses programmes d'amélioration des immobilisations, de ses nouveaux services et stratégies, ou d'autres dépenses en immobilisations nécessaires, que ce soit par les fonds générés par les activités, en contractant des emprunts additionnels ou en faisant appel à d'autres sources. Si Québec Média ne parvient pas à générer des fonds suffisants ou à obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables, elle pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre ses stratégies d'affaires ni engager les dépenses en immobilisations et investissements nécessaires pour maintenir sa position de chef de file, de même que ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses perspectives pourraient en souffrir de façon importante. Même si Québec Média obtient le financement voulu, les délais nécessaires à la mise à niveau de son réseau pourraient avoir un impact défavorable important sur sa capacité concurrentielle ultérieure. De plus, les investissements additionnels dans ses activités pourraient ne pas se traduire par une hausse des revenus, des flux de trésorerie ou de la rentabilité.

Droit d'accès aux structures

Québec Média doit avoir accès aux structures de soutien des services publics d'hydroélectricité et de téléphone et aux emprises municipales pour développer son réseau câblé. Si l'accès aux structures des services publics de téléphone ne peut être obtenu, Québec Média peut s'adresser au CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la « *Loi sur les télécommunications* »). Québec Média a conclu des ententes intégrales d'accès aux structures avec toutes les grandes sociétés hydroélectriques et entreprises de télécommunications sur son territoire de service. Dans l'éventualité où Québec Média chercherait à renouveler ou à renégocier ces ententes, elle ne peut être assurée que ces ententes continueront d'être disponibles à des conditions favorables.

Succès du développement des services et des stratégies d'exploitation

Les stratégies d'affaires de Québec Média sont basées sur les synergies obtenues à partir d'une plateforme intégrée d'actifs médias. Ses stratégies comprennent l'offre multiplateforme de solutions de publicité, la production et la distribution de contenus sur un vaste éventail de propriétés et de plateformes médias, le lancement et la diffusion de produits et services à valeur ajoutée, la recherche d'occasions de promotions publicitaires croisées, le maintien d'un réseau de bande passante évolué, la recherche de développement de contenu exclusif afin de réduire les coûts, l'intégration poussée des activités de ses filiales, l'exploitation des regroupements régionaux et la maximisation de la satisfaction de la clientèle. Québec Média pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre pleinement ces stratégies ou d'atteindre les résultats anticipés sans engager des coûts importants ou même de les atteindre en partie ou en totalité. De plus, sa capacité à mettre en œuvre avec succès ces stratégies pourrait être affectée par différents facteurs hors de son contrôle, y compris des difficultés d'exploitation, la croissance continue des frais d'exploitation, des développements réglementaires, les conditions économiques générales ou locales, la concurrence accrue, des changements technologiques et les autres facteurs décrits dans cette section. Alors que la centralisation de certaines opérations commerciales et des processus offre l'avantage d'uniformiser les pratiques d'affaires, ce qui réduit les coûts et augmente l'efficacité, elle présente aussi un risque en soi si une solution d'affaires implantée à l'échelle de l'entreprise par un bureau centralisé ne générerait pas les résultats escomptés. Québec Média pourrait aussi être tenue de recourir à des dépenses en immobilisations ou à d'autres investissements, ce qui pourrait affecter sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies d'affaires dans la mesure où elle serait incapable de sécuriser du financement additionnel selon des conditions acceptables ou d'obtenir suffisamment de fonds autogénérés pour satisfaire à ses obligations. Tout manquement important à mettre en œuvre ses stratégies pourrait entraîner un impact réel sur sa réputation, ses affaires courantes, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa capacité à satisfaire à ses obligations, y compris sa capacité à rembourser ses dettes.

Dans le cadre de sa stratégie, Québec Média a conclu, au cours des dernières années, des accords avec des tierces parties selon lesquels elle s'est engagée à effectuer dans le futur des dépenses d'exploitation importantes. Rien ne garantit le succès du développement de nouvelles activités liées à ces nouveaux engagements, y compris la création de nouvelles sources de revenu qui en découlent.

Tendance des consommateurs à abandonner les services filaires et par câble

La tendance récente visant la substitution du téléphone fixe pour le téléphone mobile, que l'on appelle aussi « couper le cordon » (lorsque des clients annulent leur contrat de téléphonie fixe pour adopter uniquement les services de téléphonie mobile), est grandement attribuable à l'accroissement du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Canada et aux diverses offres illimitées lancées par les opérateurs de téléphonie mobile. De plus, il existe une tendance chez les consommateurs, tout particulièrement chez la clientèle des jeunes, d'abandonner les services filaires et par câble, ce qui a pour effet une diminution du nombre de ménage possédant une ligne fixe. Québec Média pourrait ne pas réussir à convertir sa clientèle actuelle en téléphonie par câble à ses services de téléphonie mobile, ou à attirer la clientèle des jeunes consommateurs vers ses services, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière, privant ainsi Québec Média des avantages anticipés qu'elle compte obtenir de ses investissements dans les technologies filaires et par câble.

Croissance rapide des volumes de trafic sur Internet

Les utilisateurs d'Internet téléchargent de plus en plus de données chaque année et les ménages sont désormais connectés à Internet au moyen d'une combinaison de plusieurs ordinateurs, tablettes et autres appareils mobiles, ce qui exige des flux simultanés par résidence, alors que la majorité des ménages étaient connectés à Internet au moyen d'un seul ordinateur dans le passé. De plus, certains contenus accessibles sur Internet sont maintenant disponibles sur une bande passante plus large, tels que les vidéos en HD, par rapport aux vidéos de qualité standard, et s'imposent progressivement comme la norme. Dans les faits, on assiste à une augmentation de la consommation de données et à une intensification du trafic Internet durant les périodes de pointe, ce qui nécessite une capacité accrue de bande passante pour répondre aux besoins de la clientèle.

Les coûts de ces équipements sont sous pression pour contrebalancer la demande des clients pour la bande passante. Bien que Québec Média retransmette une partie de cette pression sur les coûts à ses fabricants d'équipements, l'adoption de nouvelles technologies permettant de réduire les coûts et d'implanter d'autres mesures de réduction des coûts et son incapacité à répondre intégralement aux besoins croissants de bande passante des clients, pourraient entraîner des hausses de prix ou une diminution de sa rentabilité.

Croissance rapide

Au cours des années, Québec Média a connu une croissance importante de ses activités. Elle a cherché, dans le passé, à élargir les activités auxquelles elle participe, dans des conditions favorables, et elle pourrait continuer de le faire. Québec Média ne peut garantir qu'elle réussira à mettre en valeur l'une ou l'autre de ces nouvelles activités, ou qu'elle atteindra les objectifs s'y rattachant.

De plus, le développement des activités de Québecor Média pourrait la contraindre à engager des dépenses importantes ou à affecter des ressources considérables et pourraient entraver sa capacité à poursuivre la mise en œuvre d'autres initiatives stratégiques ou commerciales, ce qui pourrait nuire à ses activités, à sa situation financière, à ses perspectives ou à ses résultats d'exploitation. En outre, si Québecor Média ne réussit pas à gérer sa croissance, ou qu'elle doive engager des dépenses importantes ou imprévues, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Succès dans le développement du secteur Sports et divertissement

Québecor Média a récemment réalisé, et poursuit dans ce sens, des investissements importants afin de développer ses activités du secteur Sports et divertissement. Certains de ces investissements nécessitent à la fois des dépenses en immobilisation d'envergure et des efforts considérables. La réussite de ces investissements comporte de nombreux risques qui pourraient nuire à la croissance et à la rentabilité de Québecor Média, dont les suivants : le risque que la direction ne puisse être en mesure de gérer avec succès le développement du secteur Sports et divertissement ; le risque que l'ajout du secteur Sports et divertissement impose des exigences importantes sur l'équipe de direction, en détournant l'attention requise par les activités actuelles ; le risque que les investissements exigent des ressources financières substantielles qui pourraient être utilisées dans le développement d'autres activités ; le risque que Québecor Média ne soit pas en mesure d'atteindre les avantages escomptés de ses investissements dans le développement du secteur Sports et divertissement ; le risque découlant d'un échec à consacrer les investissements continus dans les entreprises du secteur Sports et divertissement afin de répondre aux tendances et aux exigences des consommateurs, ce qui pourrait nuire à sa capacité de concurrencer efficacement dans l'industrie du sport et du divertissement.

Personnel clé

Le succès de Québecor et ses filiales est grandement tributaire du maintien en poste des membres de sa haute direction et de sa capacité de garder les employés qualifiés. Les entreprises se disputent le personnel de direction compétent et les employés qualifiés, et le défaut de Québecor et ses filiales de recruter, de former et de garder de tels employés pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Par ailleurs, pour mettre en œuvre et gérer efficacement ses activités et stratégies d'exploitation, Québecor et ses filiales doivent maintenir un niveau élevé d'efficacité et de qualité au chapitre du rendement et du contenu, poursuivre l'amélioration de leurs systèmes d'exploitation et de gestion et continuer d'attirer efficacement, de former, de motiver et de gérer leurs employés. Les activités, perspectives, résultats d'exploitation et situation financière de Québecor pourraient subir d'importants contrecoups si les efforts à cet égard n'étaient pas fructueux.

Concurrence pour la publicité et le tirage revenu/auditoire

Les revenus de publicité sont la première source de revenus du secteur Média de Québecor Média. Dans ce secteur, les revenus et résultats d'exploitation dépendent de la solidité relative de l'économie sur ses principaux marchés pour les médias d'information et la télédiffusion, ainsi que de la force ou de la faiblesse des facteurs économiques locaux, régionaux et nationaux. Ces facteurs économiques influent sur les revenus de publicité provenant de la publicité au détail, de la publicité nationale et des petites annonces dans les médias d'information, ainsi que sur les revenus de publicité à la télévision. Comme une bonne part des revenus de publicité de Québecor Média provient des annonceurs des secteurs du commerce de détail et de l'automobile, la faiblesse de ces secteurs et de celui de l'immobilier a eu, et pourrait continuer à avoir, des répercussions négatives sur les revenus et résultats d'exploitation du secteur Média. La persistance ou l'aggravation du ralentissement de l'économie canadienne ou américaine pourrait toucher encore davantage la publicité nationale principale.

Les revenus de publicité du secteur Média sont aussi générés par les niveaux de lectorat et de tirage, ainsi que par les données démographiques du marché, le prix, le service et les résultats des annonceurs. En général, le lectorat et le tirage dépendent du contenu du journal, du service, de la disponibilité et du prix. Un recul prolongé du lectorat et du tirage des journaux de Québecor Média et une plus faible acceptation de la part du public pour ses contenus auraient un effet important sur le taux et le volume de ses revenus publicitaires dans les journaux (ces taux reflétant notamment le tirage et le lectorat) et pourraient aussi influencer sur sa capacité d'instaurer des hausses de tarifs pour ses imprimés, le tout étant susceptible d'avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'industrie des journaux connaît une période de changements structurels, notamment l'avènement d'une culture de gratuité, les habitudes changeantes des lecteurs, la nature transférable des contenus sur des supports numériques, le phénomène de l'information en temps réel et la transformation de l'industrie publicitaire, combinés à la diminution de la fréquence d'achat régulier de journaux, plus particulièrement chez les jeunes qui se tournent de plus en plus vers les médias non conventionnels comme source de nouvelles. La concurrence pour les dépenses publicitaires et les revenus de tirage ne provient donc plus seulement des autres journaux et des médias traditionnels, mais aussi des technologies des médias numériques, lesquelles ont donné naissance

à une vaste gamme de plateformes de distribution de services médias (dont principalement Internet et la diffusion sur des appareils sans fil et des tablettes) aux lecteurs et aux annonceurs.

Bien que Québecor Média s'affaire à offrir une plus-value en termes de solution de publicité à ses annonceurs et à maintenir son tirage, y compris par des investissements dans la révision et le remaniement de ses sites Web de journaux et la publication d'édition numérique par un certain nombre de ses journaux, elle pourrait ne pas être en mesure de maintenir la même part des revenus de publicité ou de transférer son auditoire vers ses nouveaux produits numériques. La capacité du secteur Média à croître et à connaître du succès à long terme dépend de plusieurs facteurs, y compris sa capacité à attirer les annonceurs et les lecteurs (y compris les abonnés) sur ses sites Web. Les nouvelles mesures de Québecor Média développées pour générer des revenus supplémentaires de ses sites Web (tels que la plate-forme numérique de publicité ou le modèle contenus gratuits/services payants) pourraient ne pas être acceptés par les utilisateurs et, par conséquent, avoir un effet négatif sur le trafic en ligne. De plus, Québecor Média ne peut fournir aucune garantie qu'elle sera en mesure de recouvrer les coûts associés à la mise en œuvre de ces mesures par l'augmentation des revenus de tirage, publicitaires et numériques.

En télédiffusion, la prolifération des chaînes de télévision, les progrès de la technologie sans fil, la migration de l'auditoire télévisuel vers Internet et le contrôle accru – grâce à des enregistreurs vidéo personnels – qu'exercent les téléspectateurs sur la façon dont ils consomment les médias, sur le contenu de ces derniers et sur le moment où ils les consomment, ont contribué à une plus grande fragmentation du bassin de téléspectateurs et à un environnement de ventes de publicité posant un plus grand défi. Par exemple, la disponibilité accrue des appareils d'enregistrement numérique personnels et de programmation vidéo sur Internet ainsi qu'un accès facilité à divers médias au moyen d'appareils mobiles pourraient avoir comme conséquence de réduire le visionnement de ses contenus au moyen de plateformes traditionnelles de distribution. Certaines de ces nouvelles technologies procurent également aux consommateurs une plus grande souplesse dans leurs choix de visionnement des émissions en différé ou sur demande, ou de procéder à une avance rapide ou tout simplement de zapper les publicités dans le cours de sa programmation, avec un impact défavorable potentiel sur ses revenus publicitaires. Le visionnement en différé et la pratique de zapper les publicités pourraient devenir des habitudes plus usuelles, à la faveur de la popularité grandissante des appareils d'enregistrement numérique personnels et de l'accessibilité accrue des contenus sur des sources Internet.

Si le marché de la télédiffusion continue de se fragmenter, la part de l'auditoire de Québecor Média et ses revenus de publicité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives pourraient s'en ressentir fortement.

Diffusion d'une programmation télévisuelle diversifiée

Le rendement financier des activités de câblodistribution et des services mobiles dépend en grande partie de la mesure dans laquelle Québecor Média peut distribuer un large éventail de chaînes de télévision attrayantes programmées dans les bonnes cases horaires et à des taux raisonnables. Québecor Média acquiert ses droits de programmation télévisuelle auprès de fournisseurs dans le cadre de contrats de programmation. Au cours des dernières années, ces fournisseurs se sont intégrés verticalement et leur nombre en a été réduit. La qualité et le nombre d'émissions que Québecor Média offre influent sur l'attrait que ses services exercent sur la clientèle et, par conséquent, sur les prix qu'elle peut demander pour ces services. Il pourrait lui être impossible de maintenir des contrats de programmation clés à des taux raisonnables sur le plan commercial quant aux produits télévisuels. La perte de contrats de programmation, l'impossibilité pour Québecor Média d'obtenir des émissions à des taux raisonnables, ou encore son incapacité à transmettre les augmentations de prix à ses clients pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

En outre, la mesure dans laquelle Québecor Média réussit à attirer et à conserver sa clientèle pour ses services de câblodistribution dépend, en partie, de sa capacité d'offrir du contenu de qualité, une programmation en HD et une variété attrayante de choix et de forfaits de programmation, en plus de plateformes multiples de distribution et de contenus sur demande, à des tarifs concurrentiels. Si le nombre de chaînes spécialisées offertes n'augmente pas au même niveau et au même rythme que celui de ses concurrents, si le contenu offert par ces chaînes ne s'attire pas la faveur des téléspectateurs, ou si elle n'est pas en mesure d'offrir une accessibilité multiplateforme, de la programmation en HD et des contenus sur demande, entre autres pour des raisons de capacité, les revenus tirés de ses activités de câblodistribution pourraient s'en ressentir.

La multiplication des fournisseurs de contenus étrangers et déréglementés (souvent des fournisseurs d'envergure mondiale sur Internet) exerce une pression sur la viabilité du modèle d'affaires actuel de Québecor Média pour la distribution de ses contenus télévisuels et d'importantes dépenses en immobilisations dans ses infrastructures et ses activités de recherche et développement pourraient être nécessaires pour demeurer un joueur concurrentiel.

Coûts, qualité et variété des produits télévisuels

Les coûts les plus importants en télédiffusion sont les coûts de programmation et de production. La concurrence accrue dans l'industrie de la télédiffusion, les développements touchant les producteurs et les distributeurs de contenus de programmation, l'intégration verticale des distributeurs et des télédiffuseurs, les changements dans les préférences de l'auditoire et d'autres développements pourraient avoir un impact à la fois sur la disponibilité, les coûts de programmation de contenus et les coûts de

production. Une fluctuation des coûts de programmation et de production dans l'avenir pourrait nuire aux résultats d'exploitation de Québecor. De nouveaux développements relatifs à la distribution de contenu par câble, satellite, ou d'autres moyens pourraient aussi influencer sur la disponibilité et les coûts de programmation et de production, et intensifier par le fait même la concurrence au chapitre des dépenses publicitaires. En outre, la valeur des redevances payables en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* est souvent fixée par la Commission du droit d'auteur du Canada pendant ou même après la période concernée, ce qui peut occasionner des augmentations rétroactives de coûts de contenu.

Coût du papier journal

Le prix du papier journal, qui constitue la matière première de base nécessaire à la publication des journaux, a subi d'importantes fluctuations au fil des années et continuera probablement d'en subir. Les variations du prix du papier journal pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de Québecor Média, et l'instabilité ou l'augmentation des coûts du papier journal ont eu un impact défavorable important sur ses résultats d'exploitation par le passé et risquent d'en avoir un dans l'avenir.

Afin d'obtenir des prix plus avantageux, Québecor Média achète la quasi-totalité de son papier journal auprès d'un seul fournisseur (le « fournisseur de papier journal »). Selon les modalités de son entente avec son fournisseur de papier journal, Québecor Média bénéficie d'un rabais sur les prix du marché, de ristournes additionnelles sur le volume atteignant certains seuils, ainsi que d'un plafond sur le prix unitaire du papier journal. À l'expiration de l'entente entre Québecor Média et le fournisseur de papier journal, rien ne garantit que Québecor Média pourra la renouveler ni que le fournisseur de papier journal continuera de l'approvisionner en papier journal ou qu'il le fera à des conditions favorables après l'expiration de son entente. Si Québecor Média ne réussit pas à continuer de s'approvisionner en papier journal auprès du fournisseur de papier journal à des conditions favorables ou si elle ne parvient pas à trouver d'autres sources d'approvisionnement suffisant en papier journal à des conditions qu'elle juge acceptables, ses coûts risquent d'augmenter de façon importante, ce qui pourrait nuire de façon importante à la rentabilité de ses activités d'édition de journaux et à ses résultats d'exploitation. Québecor Média dépend aussi du fournisseur de papier journal pour la livraison de papier. La disponibilité de ses besoins en papier, et donc de ses activités d'exploitation, peut être affectée défavorablement par différents facteurs, y compris des conflits de travail affectant le fournisseur de papier journal ou la cessation des activités d'exploitation du fournisseur de papier journal.

De plus, puisque la production de journaux exige une main-d'œuvre abondante et que Québecor Média exerce ses activités à l'échelle du Canada, ses activités d'édition de journaux ont une structure de coûts fixes relativement élevée. Durant les périodes de contraction de l'activité économique, ses revenus peuvent fléchir alors que certains coûts demeurent stables, ce qui peut entraîner une diminution du bénéfice.

Lancement de nouveaux services spécialisés

Québecor Média investit dans le lancement de nouveaux services spécialisés propres à ses activités de télédiffusion. Au cours de la période suivant immédiatement le lancement d'un nouveau service spécialisé, les revenus d'abonnement demeurent toujours relativement modestes, tandis que les dépenses de fonctionnement initiales peuvent s'avérer plus considérables. En outre, bien que Québecor Média ait confiance dans le potentiel associé à cette stratégie, il est possible que la rentabilité escomptée puisse nécessiter plusieurs années avant de se matérialiser, ou même ne jamais se matérialiser.

La perte de clients clés

De façon générale, Québecor Média n'a pas d'ententes de services à long terme ou exclusifs avec sa clientèle. Ses activités reposent principalement sur la satisfaction de la clientèle, provenant de la fiabilité, de la rapidité, de la qualité et des prix. Québecor Média ne peut prédire si ses clients décideront d'acheter ses services, ou à quel moment ils le feront. Il n'existe aucune assurance que les revenus générés par des clients clés, individuellement ou dans leur ensemble, atteindront ou dépasseront les niveaux historiques dans toute période dans le futur, ou que Québecor Média sera en mesure de développer des relations d'affaires avec de nouveaux clients.

Les clients de Québecor Média réévaluent périodiquement leurs décisions de sous-traiter des services plutôt que de les produire à l'interne. Une décision par des clients clés de produire des services à l'interne, plutôt que de les sous-traiter à Québecor Média, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média. Cette dernière n'a pas l'assurance qu'elle continuera de maintenir des relations favorables avec ces clients clés, ou encore que ceux-ci ne seront pas affectés par les conditions économiques.

Réseau en grappe unique

Québecor Média offre des services de télévision numérique, d'accès Internet et de téléphonie par câble au moyen d'une tête de ligne primaire, et ses services de télévision analogique au moyen de 12 autres têtes de ligne régionales intégrées dans un réseau en grappe unique. Malgré la disponibilité de systèmes d'urgence ou de sites de remplacement, une panne au niveau de la tête de ligne primaire de Québecor Média, y compris celles provenant de menaces externes telles que des catastrophes naturelles, du sabotage ou des actes de terrorisme, ou une dépendance aux infrastructures externes de fournisseurs (comme l'électricité),

l'empêcherait de fournir certains de ses produits et services dans tout son réseau tant que la panne ne soit résolue, ce qui pourrait causer une insatisfaction importante chez sa clientèle ainsi que des pertes de revenu, et risquerait d'exposer Québecor Média à des poursuites civiles.

Dépendance à l'égard des systèmes informatiques

La conduite au jour le jour des affaires de Québecor Média est fortement dépendante des systèmes informatiques, y compris ceux de certains tiers fournisseurs. Une incapacité à maintenir et à améliorer les systèmes informatiques existants ou à acquérir de nouveaux systèmes afin de s'adapter à la croissance additionnelle de la clientèle ou pour soutenir le développement de nouveaux produits et services, pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de Québecor Média à recruter de nouveaux clients, à fidéliser la clientèle actuelle, à préparer des factures précises expédiées dans des délais appropriés, à générer une croissance de ses revenus et à gérer efficacement ses dépenses de fonctionnement, soit tous des facteurs pouvant avoir un impact défavorable sur ses résultats financiers et sa situation financière. En outre, bien que Québecor Média utilise les réseaux standards et bien établis de l'industrie en matière de sécurité de l'information technologique, de même que les pratiques connues de recouvrement dans des cas de survie/catastrophe, une brèche dans le système de sécurité ou une catastrophe, ou une menace à la cybersécurité, ou une violation de sa sécurité Internet, pourraient avoir un impact défavorable important sur sa réputation, ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Protection contre le piratage

Dans ses activités de câble, d'accès Internet et de téléphonie, Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de protéger ses services et ses données contre le piratage. Elle pourrait être incapable de prévenir les attaques électroniques pour accéder sans autorisation à son réseau, à sa programmation diffusée en mode analogique et numérique, et à ses services d'accès Internet. Elle utilise la technologie du cryptage pour protéger ses signaux de câble d'un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à sa programmation, qui repose sur une formule d'abonnement. Elle pourrait ne pas être en mesure de développer ou d'acquérir une technologie adéquate pour empêcher l'accès non autorisé à son réseau, sa programmation et ses données, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur sa base de clientèle et entraîner une éventuelle baisse de son chiffre d'affaires ainsi que des coûts importants de remise en état et de poursuites judiciaires.

Pratiques Internet malveillantes et abusives

Les clients des services de données par câble de Québecor Média utilisent son réseau pour accéder à Internet et, par conséquent, ils peuvent être victimes d'activités Internet malveillantes et abusives, telles que la publicité non sollicitée de masse (ou anti-pourriel), et la diffusion de virus, vers Internet et autres logiciels destructeurs ou perturbateurs. Ces activités pourraient avoir des conséquences néfastes sur son réseau et ses clients, y compris la détérioration du service, un volume excessif d'appels au service à la clientèle et des dommages causés à l'équipement ou aux données de ses clients, ou aux siens. Des incidents importants pourraient conduire à l'insatisfaction de la clientèle et, conséquemment, à la perte de clientèle ou de volume d'affaires, en plus de causer des augmentations de coûts pour servir ses clients et protéger son réseau. Toute perte importante de données, de clients ou de revenus, ou toute une augmentation importante des coûts pour servir la clientèle, pourraient nuire à sa réputation, sa croissance, ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Tiers fournisseurs

Québecor Média dépend de tiers fournisseurs pour obtenir certains services, du matériel et de l'équipement essentiels à ses activités et à l'évolution de son réseau. Ce matériel et ces services comprennent les décodeurs, les combinés de téléphonie mobile et équipements de réseau, les modems câble et modems téléphoniques, les serveurs et routeurs, le câble à fibre optique, les commutateurs téléphoniques, les circuits interurbains, les structures de soutien, les logiciels, le réseau fédérateur de télécommunications pour les services d'accès Internet et de téléphonie de Québecor Média et les services de construction pour l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux de câble et mobile. Un nombre limité de fournisseurs offrent ces services et ce matériel et, par conséquent, Québecor Média fait face à des risques d'interruption d'approvisionnement, y compris ceux occasionnés par des difficultés d'affaires, des restructurations ou des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement. Si aucun fournisseur ne peut fournir à Québecor Média le matériel ou les services dont elle a besoin, qui sont conformes aux normes Internet et aux normes de télécommunications en évolution, ou qui sont compatibles avec le reste de son matériel et de ses logiciels, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être sérieusement compromis. De plus, si Québecor Média ne peut se procurer du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments essentiels en temps voulu et à un coût acceptable, elle pourrait ne pas être en mesure d'offrir ses produits et services et de mettre en place ses services évolués au moment prévu, et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir grandement.

De plus, Québecor Média obtient du contenu exclusif crucial à ses opérations grâce à des ententes de licence avec des fournisseurs de contenu. Certains fournisseurs pourraient chercher à augmenter leurs tarifs afin de fournir le contenu dont ils détiennent les droits de diffusion. Si Québecor Média est incapable de renégocier des ententes commercialement acceptables avec

ces fournisseurs de contenu ou de trouver des sources alternatives de contenu équivalent, les activités du secteur Média pourraient être affectées défavorablement.

Litiges et autres poursuites

Dans le cours normal de ses activités, Québecor et ses filiales sont parties à plusieurs procédures judiciaires et à d'autres poursuites relatives à la conduite de leurs affaires.

Bien que de l'avis de la direction le résultat de ces poursuites en cours ou d'autres litiges ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur la réputation, les résultats d'exploitation, les liquidités et la situation financière de Québecor et de ses filiales, une issue défavorable relative à ces poursuites ou à ces litiges pourrait entraîner de tels effets. De plus, les coûts juridiques associés à de telles poursuites, de même que l'attention qu'elles exigent de la part de ses gestionnaires, peuvent être importants.

Grèves et moyens de pression

Au 31 décembre 2014, environ 50 % des employés de Québecor Média étaient représentés par des conventions collectives. Par l'intermédiaire de ses filiales, Québecor Média est présentement partie à 77 conventions collectives.

Québecor Média ne connaît présentement aucun conflit de travail, et elle n'anticipe, en ce moment, aucun conflit de travail dans un avenir rapproché.

Québecor Média ne peut prédire l'issue d'aucune négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, quel qu'il soit, à la représentation syndicale ou le renouvellement de ses conventions collectives, ni garantir que des arrêts futurs de travail, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève de ses employés syndiqués ou toute autre forme d'arrêt de travail pourrait porter préjudice aux activités de Québecor Média, occasionner des dommages à ses biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses biens, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa réputation. Même si elle ne subit pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir des conséquences négatives sur ses activités et ses résultats d'exploitation. Cela serait le cas si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre encore davantage sa faculté de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, sa capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

Passif des régimes de retraite

Les cycles économiques et la démographie relative à la main-d'œuvre ont un impact négatif sur le financement des régimes de retraite à prestations définies de Québecor Média, ainsi que les dépenses afférentes. Il n'existe aucune garantie que les investissements et contributions nécessaires pour financer ces régimes de retraite n'augmenteront pas dans l'avenir, entraînant ainsi des impacts négatifs sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Les risques inhérents au financement des régimes à prestations définies pourraient se matérialiser si les engagements totaux relatifs à un régime de retraite devaient excéder la valeur totale de ses fonds en fiducie. Les déficits peuvent survenir en raison de rendements sur les investissements plus faibles que prévus, de changements dans le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les engagements du régime de retraite et de déficits actuariels. Ce risque est atténué par les politiques et procédures instaurées par Québecor Média et ses comités de retraite afin de surveiller les risques d'investissement et de financement des régimes de retraite. Il est également atténué par le fait que certains régimes à prestations définies de Québecor Média ne sont plus offerts aux nouveaux employés.

Fluctuations des taux de change

La plupart des revenus et des dépenses de la Société sont libellés en dollars CA. Toutefois, certaines dépenses, comme l'achat de décodeurs, de modems câble et d'appareils de téléphonie mobile (combinés téléphoniques), ainsi que certaines dépenses en immobilisations, y compris certains coûts liés au développement et à l'entretien du réseau mobile, sont défrayés en dollars US. De plus, une part importante de la dette de la Société est libellée en dollars US, et les intérêts, le capital et la prime, le cas échéant, sont donc payables en dollars US. Aux fins de divulgation de l'information financière, tout changement dans la valeur du dollar CA par rapport au dollar US, lors d'un exercice financier donné, se traduirait par un gain ou une perte de change en dollars canadiens sur la conversion de toute dette non couverte, libellée en dollars US. Par conséquent, les bénéfices et la dette divulgués par la Société pourraient fluctuer de façon importante en raison de gains ou de pertes de change. Même si la Société a conclu des opérations de couverture du risque de change qui couvrent sa dette libellée en dollars US en circulation au 31 décembre 2014, et qu'elle a l'intention à l'avenir de conclure de telles transactions pour les nouvelles dettes libellées en dollars US, ces opérations de couverture pourraient, dans certains cas, s'avérer économiquement inefficaces et ne pas réussir à protéger la Société contre les fluctuations des taux de change. La Société pourrait à l'avenir être tenue de fournir des espèces et d'autres garanties pour sécuriser ses obligations à l'égard de ces opérations de couverture, ou elle pourra à l'avenir être incapable de conclure de telles transactions ou de le faire à des conditions favorables.

De plus, certaines ententes de swaps sur devises conclues par la Société et ses filiales comportent une option qui permet à chacune des parties de régler la transaction à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, dont la Société est partie prenante, est estimée en utilisant les taux du marché de fin de période, et reflète le montant qu'elle devrait recevoir ou payer si les instruments étaient résiliés et réglés à ces dates, en tenant compte d'un ajustement pour refléter le risque d'inexécution des parties. Au 31 décembre 2014, la juste valeur nette totale des ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt affichait un actif net de 298,1 M\$, sur une base consolidée.

Certaines matières premières que la Société utilise dans ses activités quotidiennes sont négociées sur les Bourses de marchandises ou négociées sur leurs marchés respectifs en dollars US et, par conséquent, bien que la Société paie ses fournisseurs en dollars CA, les prix payés pour de telles matières premières peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change. À l'avenir, la Société pourrait conclure des opérations de couverture du risque de change relativement aux cours de certaines de ces matières premières. Cependant, les fluctuations du taux de change pour ses achats de matières premières qui ne sont pas couverts pourraient affecter les prix payés par la Société pour ces produits et avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation.

Volatilité

Les marchés des capitaux et du crédit ont subi de grandes fluctuations et ont subi de grandes perturbations au cours des dernières années, entraînant ainsi une pression à la hausse sur le coût des nouveaux capitaux d'emprunt et des restrictions importantes quant à l'accès au crédit pour plusieurs entreprises. Au cours de ces périodes, ces perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit ont aussi provoqué une hausse des taux d'intérêt applicables à l'émission de titres d'emprunt ou une augmentation des frais aux termes des facilités de crédit. Des perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit pourraient entraîner des frais d'intérêts accrus pour Québecor et ses filiales, ce qui nuirait ainsi à leurs résultats d'exploitation et à leur situation financière.

L'accès de Québecor et ses filiales à des fonds aux termes de leurs facilités de crédit existantes dépend de la capacité des institutions financières qui y sont parties de remplir leurs engagements en matière de financement. Ces institutions financières pourraient ne pas être en mesure de le faire si elles font face à un manque de capitaux et de liquidités ou qu'elles reçoivent, en peu de temps, des demandes d'emprunt excessives. De plus, aux termes des facilités de crédit de Québecor et ses filiales, les institutions financières ont des obligations individuelles, et non solidaires, de sorte qu'un manquement d'une ou de plusieurs institutions au chapitre du financement n'a pas à être comblé par les autres.

Les fluctuations et les perturbations à long terme des marchés des capitaux et du crédit en raison de l'incertitude, du resserrement ou de l'évolution de la réglementation visant les institutions financières, la réduction des options s'offrant aux principales institutions financières ou les manquements de leur part pourraient nuire à l'accès de Québecor et ses filiales aux liquidités et à la disponibilité de sources de financement dont elles ont besoin pour exercer leurs activités à plus long terme. De telles perturbations pourraient forcer Québecor et ses filiales à prendre des mesures pour préserver leur trésorerie jusqu'à la stabilisation des marchés ou jusqu'à ce que d'autres ententes de crédit ou de financement puissent être conclues pour répondre aux besoins de leurs entreprises. Des perturbations soutenues sur les marchés et de plus importants défis économiques pourraient se traduire par une baisse de la demande pour certains produits de Québecor et ses filiales et par la multiplication des clients ne pouvant pas payer – ou payer à l'échéance – les services ou produits offerts. Ce genre d'événements pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la situation financière et les perspectives de Québecor et ses filiales.

Éthique commerciale

Tout manquement à respecter les politiques de Québecor Média, la loi, ou les pratiques commerciales éthiques pourrait affecter de manière importante sa réputation et ses marques, et ainsi avoir un impact négatif sur son rendement financier. Le cadre d'exercice de Québecor Média dans sa gestion de l'éthique commerciale comprend l'adoption d'un code d'éthique que ses administrateurs et employés sont tenus de connaître et d'accepter sur une base régulière ainsi que, dans le cadre d'une vérification indépendante et de la fonction de sécurité, le maintien d'un service téléphonique de dénonciation. Il n'existe aucune assurance que ces mesures seront efficaces pour prévenir les violations de la loi ou des pratiques commerciales éthiques.

Charges de dépréciation d'actifs

Au cours de l'exercice 2014 et par le passé, la Société a enregistré des charges de dépréciation d'actifs qui, dans certains cas, se sont avérées importantes. Sous réserve de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, une conjoncture économique ou des conditions de marché défavorables, la Société pourrait devoir enregistrer dans le futur, conformément aux principes comptables d'évaluation des IFRS, des charges de dépréciation d'actifs non monétaires additionnelles si la valeur comptable d'un actif était supérieure à sa valeur recouvrable figurant aux états financiers. Toute charge au titre de dépréciation d'actifs pourrait avoir des effets importants et pourrait nuire aux résultats d'exploitation futurs et à l'avoir des actionnaires, bien que ces charges n'aient aucune incidence sur les flux de trésorerie.

Acquisitions, dispositions, regroupements d'entreprises ou de coentreprises

À l'occasion, la Société engage des pourparlers et des activités visant des possibilités d'acquisitions, de dispositions, de regroupements d'entreprises ou de coentreprises dans le but de compléter ou d'élargir ses activités, dont certaines peuvent s'avérer des opérations d'envergure et comporter des risques et des incertitudes d'importance. La Société peut ne pas réaliser les avantages escomptés de l'une ou l'autre de ces opérations, et pourrait éprouver des difficultés à incorporer ou à intégrer une entreprise acquise. Quelle que soit l'issue d'une telle opération, la négociation d'une transaction potentielle (y compris les litiges pouvant y être associés), de même que l'intégration de toute entreprise acquise, pourraient obliger la Société à engager des dépenses importantes, et détourner l'attention et les ressources de l'équipe de direction, perturbant ainsi ses activités commerciales. La Société pourrait faire face à de nombreux défis dans la consolidation et l'intégration des technologies de l'information, les systèmes comptables, le personnel et les opérations.

Si la Société choisit de se départir de propriétés individuelles, d'actifs, ou d'entreprises, elle obtiendra un produit net découlant de ces ventes. Cependant, ses revenus peuvent être affectés à long terme en raison de la disposition d'un actif producteur de revenus, ou le moment choisi pour ces dispositions pourrait être défavorable, entraînant une difficulté à réaliser la pleine valeur de l'actif vendu, ce qui pourrait réduire sa capacité à rembourser sa dette à l'échéance.

Tout ce qui vient d'être évoqué pourrait avoir un impact défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités et les perspectives de la Société.

Mise en œuvre des changements à la structure des secteurs activité

Québecor Média a apporté, et continuera de le faire dans le futur, des changements à la structure de ses secteurs d'activité, occasionnés par de nombreux facteurs tels que la nécessité d'une restructuration de l'entreprise, un remplacement ou des mises à jour de systèmes, une refonte des processus et l'intégration des entreprises acquises ou des unités d'affaires existantes. Ces changements doivent être gérés avec prudence dans le but de s'assurer que Québecor Média puisse en tirer les avantages escomptés. Le processus de mise en œuvre pourrait entraîner des défis opérationnels, des coûts, des pertes de clientèle, et des interruptions d'activités plus importants que prévu pour Québecor Média, ce qui pourrait nuire à ses activités et à sa capacité de bénéficier des avantages escomptés.

Concurrence et consolidation des points de vente au détail dans le secteur Télécommunications

Dans le secteur Télécommunications de la Société, la concurrence est féroce dans le but d'offrir ses produits dans les meilleurs espaces commerciaux disponibles. Certains concurrents de la Société ont développé une stratégie pour commercialiser leurs produits par l'intermédiaire de détaillants indépendants afin d'étendre leur présence sur le marché, tandis que d'autres concurrents ont également acquis des détaillants indépendants afin de créer de nouveaux réseaux de distribution. Cette situation pourrait limiter l'expansion du réseau de vente au détail de la Société et contribuer à l'isoler de ses concurrents, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses perspectives et ses résultats d'exploitation.

Risques liés à la réglementation gouvernementale

Les activités de Québecor Média au Canada sont assujetties à un important volume de réglementations gouvernementales et de politiques. Les lois et règlements régissent l'émission, l'amendement, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de diffusion. En ce qui a trait à la diffusion, les règlements s'appliquent, entre autres, à la diffusion de services de programmation canadiens et non canadiens et aux tarifs maximaux qui peuvent être exigés du public dans certains cas. Il existe plusieurs restrictions importantes sur la capacité d'entités non canadiennes d'être propriétaires ou de contrôler des licences de radiodiffusion et de télécommunications au Canada, bien que le gouvernement fédéral ait éliminé récemment les restrictions sur la propriété étrangère des entreprises de télécommunications avec moins de 10 % du total des revenus du marché des télécommunications canadiennes. Les activités de diffusion de programmation et de télécommunications de Québecor Média (y compris le service d'accès à Internet) sont réglementées respectivement par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (la « *Loi sur la radiodiffusion* ») et la *Loi sur les télécommunications* et les règlements qui s'ensuivent. Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'accorder, d'amender, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certains changements dans la propriété et le contrôle

corporatif, et de faire des règlements et des politiques en accord avec la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, assujettis à certaines directives du cabinet fédéral. Ainsi, le CRTC a récemment adopté un nouveau Code sur les services sans fil qui régit de nombreux aspects de la prestation de services sans fil aux particuliers.

Les activités de câblodistribution et de téléphonie sans fil de Québecor Média sont aussi assujetties à des obligations techniques, à des conditions de licence et à certaines normes de rendement en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (la « *Loi sur la radiocommunication* »), qui est administrée par Industrie Canada.

De plus, les lois relatives aux communications, à la protection de données, au commerce électronique, à la commercialisation directe et à la publicité numérique ainsi qu'à l'utilisation de dossiers publics sont devenues plus importantes au cours des dernières années. La législation et les règlements en vigueur et proposés, y compris les changements dans la manière dont les tribunaux au Canada, aux États-Unis et dans les autres juridictions interprètent cette législation et ces règlements, peuvent imposer des limites sur la cueillette et l'utilisation de certaines informations. Le 17 décembre 2014, un amendement à la *Loi sur les télécommunications* et à la *Loi sur la radiocommunication* a été adopté afin d'accorder au CRTC et à Industrie Canada le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires en cas de non-respect de la réglementation en vigueur.

Des changements aux lois, aux règlements et aux politiques régissant les activités de Québecor Média, l'adoption de nouvelles lois, de règlements, de politiques ou de conditions d'utilisation de licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences supplémentaires de spectre accordées à ses concurrents ou des changements dans le traitement des déductions d'impôts et des dépenses en publicité pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités (y compris la façon dont elle fournit ses produits et services), sa situation financière, ses perspectives et ses résultats d'exploitation. De plus, Québecor Média pourrait engager des dépenses accrues nécessaires afin de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur et nouvellement adoptés ou pour son manquement de s'y conformer. Il est difficile de prédire la teneur des lois et des règlements qui seront adoptés ou de quelle manière ils seront interprétés par les tribunaux compétents, ou l'étendue selon laquelle quelque changement que ce soit pourrait avoir un impact défavorable pour Québecor Média.

Programmes gouvernementaux

Québecor Média bénéficie de plusieurs programmes gouvernementaux visant à soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et cinématographiques, ainsi que l'édition de magazines au Canada, y compris des crédits d'impôt remboursables fédéraux et provinciaux. Il n'y a aucune assurance que les programmes incitatifs culturels locaux auxquels Québecor Média peut adhérer au Canada continueront d'être disponibles à l'avenir ou ne seront pas réduits, modifiés ou supprimés. Toute coupure future ou tous autres changements dans les politiques ou les règles d'application au Canada, ou dans quelle que province que ce soit, dans le cadre de ces programmes gouvernementaux incitatifs, y compris tout changement dans les programmes de crédit d'impôts remboursables du Québec ou du gouvernement fédéral, pourraient augmenter le coût de l'acquisition et de la production d'émissions canadiennes, nécessaires à la diffusion, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. De plus, la programmation de contenu canadien est soumise à une certification de la part de divers organismes du gouvernement fédéral. Si la programmation ne parvient pas à répondre aux normes de certification, la Société ne serait pas en mesure d'utiliser ces programmes pour répondre à ses obligations en matière de programmation de contenu canadien et pourrait ne pas se qualifier pour recevoir certains crédits d'impôt canadiens et adhérer à des programmes incitatifs gouvernementaux.

Afin de s'assurer que la Société maintienne des niveaux minimaux de propriété canadienne prévus par la *Loi sur la radiodiffusion* et d'autres lois en vertu desquelles elle bénéficie de crédits d'impôt et de mesures incitatives dans l'industrie, elle s'est imposée des contraintes en regard de l'émission et du transfert des actions de certaines de ses filiales.

De plus, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux offrent présentement des subventions et des mesures incitatives dans le but d'attirer les producteurs étrangers et de soutenir le cinéma canadien et la production télévisuelle. La plupart des grands studios et des principaux clients des services de location de studios et d'équipements, des services de postproduction de la Société, ainsi que les producteurs de contenu pour ses activités de production télévisuelle et de production, financent une partie de leurs budgets de production grâce aux programmes incitatifs gouvernementaux canadiens, y compris les crédits d'impôt fédéral et provinciaux. Il n'y a aucune assurance que les subventions et les programmes incitatifs gouvernementaux, présentement offerts aux divers acteurs de l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle demeureront à leurs niveaux actuels ou même s'ils resteront en vigueur. Dans l'éventualité où ces subventions ou mesures incitatives seraient réduites ou supprimées, le niveau d'activité dans les industries cinématographique et de télédiffusion pourrait diminuer, affectant ainsi les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Le modèle à succès de crédit d'impôt au Québec et dans d'autres provinces canadiennes a été imité par d'autres territoires à l'échelle mondiale, y compris par de nombreux États des États-Unis. Certains producteurs peuvent choisir des sites autres que le Québec pour profiter de programmes de crédit d'impôt, qui peuvent s'avérer être tout aussi, ou même plus attrayants, que ceux offerts au Québec. D'autres facteurs tels que les préférences du réalisateur ou les exigences des têtes d'affiche peuvent aussi avoir

des incidences sur le nombre de productions réalisées ailleurs qu'au Québec, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Renouvellement de licences

Les licences de SSFE de Vidéotron ont été émises en décembre 2008 pour un terme de 10 ans. Au moins 2 ans avant la fin de ce terme, et pour chaque terme subséquent, Vidéotron pourrait faire une demande pour l'obtention d'une licence renouvelée pour un terme de 10 ans. Le renouvellement de licences de SSFE, même si les frais de licence devaient s'appliquer pour le terme subséquent d'une licence, sera assujéti au processus de consultation publique amorcée au cours de la huitième année du terme de la licence.

Les licences de spectre dans la bande de 700 MHz de Vidéotron lui ont été émises en avril 2014 pour une durée de 20 années. Au terme de cette échéance, Vidéotron s'attend à ce que de nouvelles licences soient émises pour une période ultérieure dans le cadre d'un processus de renouvellement, à moins qu'une violation de la condition de licence de Vidéotron n'ait lieu, qu'une réallocation majeure du spectre destiné à un nouveau service ne soit nécessaire, ou dans l'éventualité où une politique prépondérante devait s'imposer. Le processus d'émission ou de renouvellement de licences après cette période, y compris les modalités des nouvelles licences et si les droits de licence doivent s'appliquer pour une période ultérieure, sera déterminé par Industrie Canada à la suite d'une consultation publique.

Fourniture d'un accès aux systèmes de câbles à des FSI tiers

Le CRTC a exigé des plus importants câblodistributeurs au Canada, y compris Vidéotron, de fournir aux FSI tiers un accès à leurs systèmes de câbles à des tarifs réglementés fondés sur les coûts. Plusieurs fournisseurs de services Internet tiers sont interconnectés au réseau par câble de la Société, et offrent ainsi des services d'accès Internet au détail.

Le CRTC exige également des grandes entreprises de câblodistribution, comme la Société, qu'elles permettent aux FSI tiers de fournir des applications de téléphonie et de réseaux (réseaux privés virtuels (« RPV ») et réseau local « LAN ») dans leurs offres de service d'accès Internet au détail. En raison de ces exigences, la Société pourrait devoir faire face à une concurrence accrue pour ses services d'accès Internet par câble au détail et de téléphonie résidentielle.

Dans un avis de consultation publié le 15 octobre 2013, le CRTC a amorcé un examen complet des services de vente en gros et des politiques qui y sont associées. Parmi les questions examinées dans ladite procédure figure la possibilité d'inclure les services de fibre optique jusqu'à la résidence de l'abonné (« FTTP ») aux services obligatoires d'accès haute vitesse en gros, ou encore si le CRTC devrait s'abstenir de réglementer les services en gros existants, de même que les approches et principes sur lesquels s'appuie le CRTC pour fixer les tarifs des services en gros. Une audience publique sur ces questions a eu lieu en novembre et en décembre 2014, et une décision est attendue d'ici avril 2015. À la suite de cette procédure, la Société pourrait devoir faire face à une concurrence accrue pour ses services d'accès Internet par câble au détail et de téléphonie résidentielle. En outre, puisque les tarifs d'accès Internet offerts à des fournisseurs tiers sont réglementés par le CRTC, la Société pourrait être restreinte dans sa capacité de couvrir ses coûts liés à la fourniture de ce service d'accès.

Lois et règlements en matière environnementale

Québecor Média est assujéti à des lois et règlements en matière environnementale. Certaines de ses installations sont assujéties à des lois et à des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux concernant notamment les émissions dans l'air, les déversements dans l'eau et dans les égouts, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux, le recyclage, la décontamination des sols ou se rapportant autrement à la protection de l'environnement. De plus, les activités de Québecor Média sont régies par des lois et des règlements en matière de sécurité au travail et de santé des employés qui régissent, entre autres, l'exposition des employés aux matières dangereuses en milieu de travail. Un manquement aux lois ou aux règlements en vigueur ou applicables dans l'avenir pourrait donner lieu à une responsabilité importante pour Québecor Média.

Les lois et règlements en matière environnementale et leur interprétation ont évolué rapidement au cours des dernières années et cette évolution pourrait se poursuivre. Par exemple, la plupart des provinces canadiennes ont récemment mis en place une réglementation de responsabilité élargie des producteurs (« REP ») afin de favoriser des pratiques de développement durable, telles que la « récupération écologique et la valorisation des produits électroniques » énonçant certains objectifs de valorisation, ce qui pourrait obliger Québecor Média à revoir et à ajuster ses pratiques à l'avenir.

Les propriétés de Québecor Média et leurs zones périphériques, y compris celles qui ont servi à des fins industrielles sur une période prolongée, peuvent avoir eu des utilisations historiques ou, dans le cas des zones périphériques, des utilisations susceptibles de contaminer ses propriétés et de nécessiter des études plus approfondies ou des mesures correctives. À l'heure actuelle, Québecor Média ne peut garantir que toutes les obligations environnementales ont été déterminées, qu'aucun ancien propriétaire des sites n'a créé des conditions environnementales importantes dont elle n'est pas au courant, qu'aucune situation environnementale importante n'existe par ailleurs à l'égard d'une telle propriété, ni que des cas de contamination connue ou inconnue ne la forceront pas à engager des dépenses.

Québecor Média possède, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, des studios et des terrains vacants, dont certains sont situés sur un ancien site d'enfouissement, d'où émane des émissions de gaz. En conséquence, l'exploitation et la propriété de ces studios et terrains vacants comportent un risque inhérent relatif à l'environnement et à la santé et à la sécurité publiques pouvant causer des préjudices corporels, des préjudices matériels, l'émission de matières dangereuses, l'assainissement et les coûts de nettoyage et d'autres préjudices à l'environnement (y compris de possibles poursuites civiles, des ordonnances de conformité ou de réhabilitation, des amendes et d'autres pénalités), ce qui pourrait nécessiter d'être impliqué, de temps à autre, à des procédures administratives et judiciaires relatives à ces questions, pouvant avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats de opérations.

Préoccupations face à des risques présumés pour la santé liés aux émissions de radiofréquence

Certaines études ont suggéré des liens présumés entre les émissions de radiofréquence provenant de combinés et de sites cellulaires de téléphonie mobile et divers problèmes de santé et de l'interférence présumée avec des appareils médicaux électroniques, y compris les prothèses auditives et les stimulateurs cardiaques. Tous les sites cellulaires de Québecor Média sont conformes aux lois en vigueur et Québecor Média compte sur ses fournisseurs pour s'assurer que l'équipement du réseau et l'équipement pour les consommateurs qui lui est fourni satisfasse toutes les exigences applicables en matière de santé. Bien qu'il n'y ait aucune preuve scientifique d'effets néfastes attribuables à l'exposition à des radiofréquences lorsque les limites imposées par la réglementation et les lois en vigueur sont respectées, de nouvelles études sur les radiofréquences sont en cours et Québecor Média ne peut garantir que les résultats de ces études futures ne démontreront pas de lien entre l'exposition à des radiofréquences et des problèmes de santé.

Les inquiétudes face aux émissions de radiofréquence pourraient engendrer une réglementation gouvernementale supplémentaire, une diminution de l'utilisation des services mobiles, y compris ceux de Vidéotron, ou exposer Québecor Média à des litiges potentiels. L'une ou l'autre de ces possibilités porterait préjudice à la conduite des activités, des perspectives, des revenus, de la situation financière et des résultats d'exploitation de Québecor Média.

Niveau d'endettement

À l'heure actuelle, Québecor et ses filiales ont une dette importante et d'importantes obligations en matière de versements d'intérêts. Au 31 décembre 2014, Québecor et ses filiales avaient une dette à long terme consolidée de 5,28 G\$. L'importante dette de Québecor et ses filiales pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment :

- accroître leur vulnérabilité face à une conjoncture économique ou à des conditions défavorables dans l'industrie ;
- nécessiter qu'elles consacrent une partie importante de leurs flux de trésorerie provenant de l'exploitation au versement des intérêts et au remboursement du capital relatifs à leur dette, limitant ainsi la disponibilité de leurs flux de trésorerie en vue du financement de leurs dépenses en immobilisations, de leur fonds de roulement ou de leurs autres besoins généraux ;
- limiter leur souplesse de planification et de réaction face aux changements qui surviennent dans leurs activités et dans leurs secteurs d'activité ;
- les désavantager par rapport à leurs concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières supérieures ; et
- limiter, à l'instar, entre autres, des clauses restrictives financières ou autres aux termes de leur dette, leur capacité d'emprunter des fonds additionnels et, le cas échéant, de le faire à des conditions commercialement raisonnables.

Bien que la dette de Québecor et ses filiales soit importante, au 31 décembre 2014, elles disposaient d'un montant d'environ 1,37 G\$ disponible pour des emprunts supplémentaires dans le cadre de leurs facilités de crédit existantes, sur une base consolidée. Si Québecor ou ses filiales devaient contracter des dettes supplémentaires, les risques auxquels elles sont confrontées aujourd'hui pourraient s'intensifier en raison de l'effet de levier.

Clauses restrictives

Les instruments de dettes de Québecor et ses filiales contiennent certaines clauses restrictives quant à l'exploitation et aux questions financières qui limitent leur capacité à certains égards, y compris :

- le fait d'encourir de la dette ;
- l'octroi de sûretés ;
- le versement de dividendes, le retour de capital ou le rachat de ses actions ;
- la réalisation de certains types d'investissements ;
- le fait de consentir à des restrictions quant au versement de dividendes ou d'autres paiements provenant de filiales ayant des

restrictions ;

- l'engagement dans des transactions avec des sociétés liées ;
- le cautionnement de titres d'emprunts ; et
- la vente d'actifs ou la fusion avec d'autres sociétés.

Si Québecor et ses filiales étaient incapables de respecter leurs engagements et d'obtenir des renonciations de la part de leurs créanciers, elles seraient incapables de contracter des emprunts additionnels aux termes de leurs facilités de crédit et seraient en défaut à l'égard de leur dette selon les modalités de ces conventions, ce qui pourrait, si la situation n'était pas corrigée ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, entraîner la déchéance de tels endettements et causer des défauts croisés aux termes de leurs autres dettes, y compris ses billets de premier rang. Si l'endettement de Québecor et ses filiales s'accélère, elles pourraient ne pas être en mesure de rembourser leur dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour se refinancer et tout prépaiement ou refinancement pourrait avoir un impact défavorable sur leur situation financière. De plus, si Québecor et ses filiales contractent des emprunts additionnels dans l'avenir, ou refinancent des emprunts existants, elles pourraient être assujetties à des clauses restrictives additionnelles qui pourraient être plus rigoureuses que celles auxquelles elles sont déjà assujetties. Même si Québecor et ses filiales étaient capables de se conformer à toutes les clauses restrictives applicables, les restrictions visant leur capacité de gérer leurs activités à leur gré pourraient nuire à leurs activités, notamment en limitant leur capacité de tirer parti de financements, de fusions, d'acquisitions et d'autres occasions qu'elles estiment avantageuses pour elles.

Société de gestion

Québecor est une société de gestion et une partie importante de ses actifs consiste en la détention du capital-actions de ses filiales. À titre de société de gestion, ses activités sont exercées en grande partie par l'intermédiaire de ses filiales qui génèrent la quasi-totalité de ses revenus. Par conséquent, les flux de trésorerie et la capacité de Québecor d'honorer ses obligations au titre du remboursement de sa dette dépendent des bénéfices générés par ses filiales, actuelles et futures, et de la distribution de ces flux de trésorerie à Québecor, ou sur les prêts, avances de fonds ou autres versements réalisés par ces entités à Québecor. La capacité de ces entités de verser des dividendes, ou de consentir des prêts, des avances de fonds ou d'autres versements à Québecor est tributaire de leurs résultats d'exploitation et est assujettie aux lois applicables et aux autres restrictions contractuelles contenus dans les titres de créance. Québecor Média et Vidéotron possèdent plusieurs séries de titres de créance en circulation, tandis que Vidéotron et Groupe TVA possèdent toutes deux des facilités de crédit qui limitent la capacité de chacune d'elles à verser des paiements. En outre, si ses filiales actuelles ou futures devaient contracter des dettes additionnelles dans le futur, ou refinancer leurs dettes existantes, Québecor pourrait être soumise à des restrictions contractuelles supplémentaires prévues dans les instruments régissant ces titres de dette, pouvant être plus restrictives que celles actuellement en vigueur.

La capacité de ses filiales de générer des flux de trésorerie d'exploitation suffisants pour permettre à Québecor de verser les paiements prévus sur sa dette dépendra de leur rendement financier futur, qui sera en outre affecté par une série de facteurs économiques, concurrentiels et commerciaux, de même que par des changements structurels, dont beaucoup sont hors de leur contrôle. Si les flux de trésorerie et les bénéfices des filiales en exploitation, de même que les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes, ou autrement, ne sont pas suffisants, Québecor pourrait ne pas être en mesure de satisfaire à ses obligations liées aux dettes. Si elle n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations relativement à sa dette, elle pourrait devoir entreprendre des projets alternatifs de financement, tels que le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report d'investissements en capital, ou la recherche de capitaux supplémentaires. Rien ne garantit que ce refinancement alternatif serait réalisable, que les actifs pourraient être vendus, ou, en cas de vente, de la date et du produit de ces ventes, que le financement supplémentaire pourrait être obtenu à des conditions acceptables, ou tout simplement obtenu, ou qu'un financement supplémentaire serait envisageable selon les modalités des divers instruments de dette en vigueur. L'incapacité de la Société à générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire à ses obligations liées aux dettes ou pour renégocier ses obligations à des conditions commerciales raisonnables pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

Capacité de refinancement

Québecor et ses filiales pourraient devoir, à l'occasion, refinancer certains de leurs dettes avant ou à leur échéance. La capacité de Québecor et ses filiales d'obtenir du financement additionnel pour rembourser leur dette existante à l'échéance dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture du marché, la disponibilité du crédit, et leur rendement d'exploitation. Rien ne garantit que Québecor puisse obtenir un tel financement ou qu'elle puisse le faire selon des conditions avantageuses.

Dispositions dans les statuts pouvant décourager ou empêcher une prise de contrôle

Certaines dispositions des statuts et règlements de Québecor pourraient rendre plus difficile une acquisition par une tierce partie, même si cela pourrait être bénéfique selon l'opinion des détenteurs d'actions catégorie B de la Société. Ces dispositions comprennent principalement :

- la caractéristique de droits de vote multiples des actions catégorie A ; et
- la structure électorale du conseil d'administration selon laquelle les détenteurs d'actions catégorie A élisent 75 % des administrateurs, tandis que les détenteurs d'actions catégorie B en élisent 25 %.

L'existence de ces dispositions pourrait avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader un changement de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor, et, finalement, pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

Intérêts ou détenteurs des actions catégorie A de la Société pouvant entrer en conflit avec les intérêts des actionnaires

Pierre Karl Péladeau, directement et indirectement, détient la quasi-totalité des actions catégorie A de la Société. Les actions catégorie B ont une voix par action, alors que les actions catégorie A ont 10 voix par action sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires. En conséquence, environ 73% des droits de vote combinés de toutes les actions en circulation sont contrôlés par un actionnaire majoritaire et l'exercice des droits de vote rattachés à ces actions permet ainsi de déterminer ou d'influer de manière importante sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs et l'approbation des transactions corporatives d'entreprises importantes telles que la modification des statuts, les fusions, les regroupements ou la vente de la totalité ou d'une part importante des actifs de la Société.

Les détenteurs d'actions catégorie A peuvent également avoir des intérêts qui diffèrent de ceux des actionnaires et peuvent voter d'une manière avec laquelle les actionnaires sont en désaccord et qui peut être contraire aux intérêts des actionnaires. Cette concentration du pouvoir de vote peut avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader une prise de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor, et finalement pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

Instrument financiers et gestion des risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels est confrontée la Société, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions du marché et des activités de la Société.

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, des dettes à long terme, des débetures convertibles et des instruments financiers dérivés. À la suite de leur utilisation d'instruments financiers, la Société et ses filiales sont exposées au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société et ses filiales utilisent des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur leurs dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises, ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable et iii) pour fixer la valeur de certains instruments financiers dérivés par l'entremise d'opérations de compensation. La Société et ses filiales n'ont pas l'intention de régler leurs instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

Tableau 14
Description des instruments financiers dérivés
au 31 décembre 2014
(en millions de dollars)

Contrats de change à terme

Échéance	Taux de conversion moyen en dollars CA contre un dollar US	Valeur nominale de la devise vendue	Valeur nominale de la devise achetée
Québecor Média			
2016 ¹	1,0154	320,0 \$US	324,9 \$
Vidéotron			
À moins d'un an	1,1198	106,3 \$	94,9 \$US
2017 ²	1,1204	260,0 \$US	291,3 \$

Ententes de swaps de taux d'intérêt

Date d'échéance	Valeur nominale	Paie/reçoit	Taux fixe	Taux variable
Groupe TVA				
Décembre 2017	44,0 \$	Paie un taux fixe / reçoit un taux variable	2,03 %	Acceptations bancaires 1 mois

Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt

Élément couvert	Instrument de couverture			
	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US
Québecor Média				
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023 ¹	2007 à 2016	320,0 \$US	7,69 %	0,9977
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2016 à 2023	431,3 \$US	7,27 %	0,9792
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2012 à 2023	418,7 \$US	6,85 %	0,9759
Prêt à terme « B »	2013 à 2020	345,6 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,77 %	1,0346
Vidéotron				
Billets de premier rang à 6,375 % échéant en 2015	2005 à 2015	175,0 \$US	5,98 %	1,1781
Billets de premier rang à 9,125 % échéant en 2018	2008 à 2018	75,0 \$US	9,64 %	1,0215
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2014 à 2022	543,1 \$US	6,01 %	0,9983
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2012 à 2022	256,9 \$US	5,81 %	1,0016
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024 ²	2008 à 2017	260,0 \$US	9,21 %	1,2965
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2014 à 2024	158,6 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,67 %	1,1034
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2017 à 2024	441,4 \$US	5,62 %	1,1039

¹ Québecor Média a initialement eu recours à ces swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux de change sur ses billets de premier rang portant intérêt à 7,75 %, échéant en 2016 et remboursés en 2012. Ces swaps sont maintenant utilisés pour fixer tous les paiements des coupons en dollars CA jusqu'en 2016 sur une valeur nominale de 431,3 M\$US de ses billets de premier rang émis le 11 octobre 2012, portant intérêt à 5,75 % et échéant en 2023. En ce qui a trait au changement d'utilisation de ces swaps, Québecor Média a eu recours à des contrats de change à terme compensatoires de 320,0 M\$US afin de fixer la valeur de sa position de couverture liée à l'échange de notionnel du 15 mars 2016.

² Vidéotron a initialement eu recours à ces swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux de change sur ses billets de premier rang portant intérêt à 9,125 %, échéant en 2018 et remboursés en 2014. Ces swaps sont maintenant utilisés pour fixer tous les paiements des coupons en dollars CA jusqu'en 2017 sur une valeur nominale de 441,4 M\$US de ses billets de premier rang émis le 9 avril 2014, portant intérêt à un taux de 5,375 % et échéant en 2024. En ce qui a trait au changement d'utilisation de ces swaps, Vidéotron a eu recours à des contrats de change à terme compensatoires de 260,0 M\$US afin de fixer la valeur de sa position de couverture liée à l'échange de notionnel du 15 décembre 2017.

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société et ses filiales comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

Les gains sur évaluation et conversion des instruments financiers pour 2014 et 2013 sont résumés dans le tableau 15.

Tableau 15**Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers**

(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013
Perte sur les dérivés incorporés et les instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	7,9 \$	173,2 \$
Perte sur les dérivés incorporés relatifs aux débetures convertibles	91,6	140,0
(Gain) perte sur renversement des dérivés incorporés lors du rachat de dettes	(1,1)	72,9
Gain sur la tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie	(0,5)	(1,7)
Gain sur la tranche inefficace des couvertures de la juste valeur	(3,2)	-
	94,7 \$	384,4 \$

Un gain de 14,2 M\$ a été enregistré en 2014 aux autres éléments du résultat global, relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (perte de 45,1 M\$ en 2013).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débetures convertibles est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de la période ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des quasi-espèces et des emprunts bancaires, classés comme détenus à des fins de transactions et comptabilisés à la juste valeur aux bilans consolidés, est établie en utilisant les données qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

La juste valeur des instruments financiers dérivés constatée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période. La juste valeur constatée des instruments dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou la Société.

La juste valeur des options de règlement anticipé constatée comme des dérivés incorporés et des dérivés incorporés liés aux débetures convertibles est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation et les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des instruments financiers dérivés et des composantes passif et dérivé des débetures convertibles aux 31 décembre 2014 et 2013 sont les suivantes :

Tableau 16

Juste valeur de la dette à long terme, des débetures convertibles et des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

Actif (passif)	2014		2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable (retraités)	Juste valeur
Dette à long terme^{1,2}	(5 326,7)	(5 444,7)	\$ (5 140,7)	\$ (5 200,0)
Débetures convertibles³	(711,8)	(711,8)	(615,1)	(615,1)
Instruments financiers dérivés⁴				
Options de règlement anticipé	8,2	8,2	14,5	14,5
Contrats de change à terme ⁵	4,2	4,2	1,8	1,8
Ententes de swaps de taux d'intérêt	(0,5)	(0,5)	–	–
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt ⁵	294,4	294,4	(53,2)	(53,2)

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert, des dérivés incorporés et des frais de financement.

² La juste valeur de la dette à long terme exclut la juste valeur des options de règlement anticipé présentée séparément dans le tableau.

³ La valeur comptable et la juste valeur des débetures convertibles sont composées du capital initial et de la valeur des caractéristiques de conversion, au prix plafond et au prix plancher, comptabilisés comme dérivés incorporés.

⁴ La juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture est un actif de 298,6 M\$ au 31 décembre 2014 (un actif de 18,6 M\$ au 31 décembre 2013).

⁵ La valeur des contrats de change à terme utilisés pour fixer la valeur des positions de couverture existantes est déduite de la valeur des instruments financiers ainsi compensés.

En raison du jugement utilisé dans l'application d'un large éventail de techniques et d'estimations dans le calcul de la juste valeur des montants, les justes valeurs ne sont pas nécessairement comparables entre diverses institutions financières ou d'autres participants du marché et ne peuvent pas être nécessairement réalisées dans le cadre d'une vente actuelle ou du règlement immédiat d'un instrument.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par un client ou une autre partie au contrat.

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2014, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Société. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et aux tendances historiques. Au 31 décembre 2014, 8,5 % des comptes clients étaient datés de 90 jours et plus (9,8 % au 31 décembre 2013), dont 57,3 % avaient une provision pour créances douteuses (46,5 % au 31 décembre 2013).

Le tableau suivant présente les changements à la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013 :

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	28,4 \$	29,6 \$
Nouvelle charge aux résultats	32,1	41,3
Utilisation	(34,5)	(42,5)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	(4,2)	–
Solde à la fin de l'exercice	21,8 \$	28,4 \$

La Société est d'avis que ses gammes de produits et la diversité de sa clientèle servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de leur utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société et ses filiales sont exposées au risque d'inexécution par une tierce partie. Lorsque la Société et ses filiales concluent des contrats sur des instruments financiers dérivés, les autres parties au contrat (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit. Ces cotes de crédit et la concentration maximale sont revues sur une base régulière, mais au minimum, à chaque trimestre.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société et ses filiales ne soient pas en mesure de rencontrer leurs obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou que le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Société et ses filiales gèrent ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 7,2 années au 31 décembre 2014 (6,9 années au 31 décembre 2013) (voir la section « Obligations contractuelles » ci-dessus).

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque

Risque de change

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêt sur la dette libellée en dollars US, l'achat de terminaux numériques, d'appareils mobiles et de modems câbles et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars CA. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes à verser sur la dette, s'il y a lieu, doit être versée en dollars US. La Société et ses filiales ont conclu des opérations de couverture visant le risque de change sur l'encours de leurs dettes libellées en dollars US au 31 décembre 2014, pour couvrir leur exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, d'appareils mobiles, de modems câbles et de dépenses en immobilisations et pour fixer la valeur de certains instruments financiers dérivés par l'entremise d'opérations de compensation. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

Le tableau suivant dresse un sommaire de la sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar CA pour un dollar US au 31 décembre 2014 :

Augmentation (diminution)	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 0,10 \$		
Créditeurs libellés en dollars US	(1,0)	\$ - \$
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	2,7	49,5
Diminution de 0,10 \$		
Créditeurs libellés en dollars US	1,0	-
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	(2,7)	(49,5)

Risque de taux d'intérêt

Certaines facilités de crédit de la Société et ses filiales portent intérêt à des taux variables fondés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires, ii) LIBOR, iii) taux préférentiel du Canada et iv) taux préférentiel des États-Unis. Les billets de premier rang émis par la Société et ses filiales portent intérêt à des taux fixes. La Société et ses filiales ont conclu des ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme au 31 décembre 2014 comprenait une portion de 82,6 % de dette à taux fixe (81,6 % en 2013) et une portion de 17,4 % de dette à taux variable (18,4 % en 2013).

La sensibilité estimative sur les paiements d'intérêts d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes au 31 décembre 2014 est de 8,6 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2014, selon le modèle d'évaluation de la Société, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 100 points de base	0,8 \$	(22,2) \$
Diminution de 100 points de base	(0,8)	22,2

Gestion du capital

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société tient compte des caractéristiques des actifs de ses filiales et des besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficiente de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de la dette actuelle par l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Société est constituée de capitaux propres, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des débetures convertibles, des dérivés incorporés liés aux débetures convertibles, des actifs et passifs nets liés aux instruments financiers dérivés, moins les espèces et quasi-espèces. Aux 31 décembre 2014 et 2013, la structure du capital se présentait comme suit :

Tableau 17
Structure du capital de Québecor
(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013
		(retraités)
Emprunts bancaires	5,2 \$	0,5 \$
Dette à long terme	5 278,3	5 076,5
Dérivés incorporés liés aux débetures convertibles	232,2	140,6
Débetures convertibles	500,0	500,0
Instruments financiers dérivés	(298,1)	51,4
Espèces et quasi-espèces	(395,3)	(476,6)
Passif net	5 322,3	5 292,4
Capitaux propres	1 063,3 \$	1 195,4 \$

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions conformément aux modalités de ses contrats d'emprunts liées, entre autres, aux investissements permis, des transactions intersociétés, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

Éventualités

Un certain nombre de poursuites engagées contre la Société et ses filiales sont en instance. La direction de la Société et ses filiales sont d'avis que le dénouement de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière de la Société.

Pratiques et estimations comptables déterminantes

Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise ses revenus d'exploitation lorsque les critères suivants sont respectés :

- le montant des revenus peut être évalué de façon fiable ;
- la réception des avantages économiques liés à la transaction est probable ;
- les dépenses engagées ou à être engagées en regard de la transaction peuvent être évaluées de façon fiable ;
- lorsque des services sont rendus, l'état d'achèvement des travaux peut être évalué de façon fiable ; et
- lorsque des biens sont vendus, les risques importants et avantages découlant de la propriété, y compris le contrôle effectif, sont transférés à l'acheteur.

Au moment de la facturation, la portion du revenu non réalisé est portée au poste « Revenus différés ».

Les conventions de comptabilisation des revenus des principales activités de la Société sont les suivantes :

Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services conformément à des accords à prestations multiples comportant deux unités de comptabilisation distinctes : une unité pour les services aux abonnés (câblodistribution, Internet, téléphonie par câble ou mobile, y compris les frais de branchement et la location d'équipement), et une autre unité pour la vente d'équipements aux abonnés. Les composantes des accords à prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable. La contrepartie des accords est répartie entre les unités de comptabilisation en fonction de leurs justes valeurs relatives.

Les revenus provenant des frais de branchement à la câblodistribution sont différés et comptabilisés aux résultats sur la durée moyenne estimée de la période au cours de laquelle il est prévu que les abonnés demeureront branchés au réseau. Les coûts directs et différentiels liés aux frais de branchement à la câblodistribution d'un montant n'excédant pas les revenus sont différés et comptabilisés comme charges d'exploitation sur la même période. Les coûts excédant les revenus correspondants sont comptabilisés immédiatement aux résultats. Les revenus d'exploitation tirés de la câblodistribution et des services connexes, tels que l'accès Internet ainsi que la téléphonie par câble et mobile, sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les offres promotionnelles et les rabais sont comptabilisés en réduction des revenus du service visé. Les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés et leurs coûts sont comptabilisés aux résultats au moment de la livraison. Les offres promotionnelles liées aux équipements, à l'exception des appareils mobiles, sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements afférentes lors de la livraison, tandis que les offres promotionnelles liées aux appareils mobiles sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements lors de l'activation. Les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont comptabilisés aux résultats sur une base linéaire sur la durée des contrats spécifiques, qui représente la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Les revenus tirés des activités de détail sont comptabilisés au moment de leur livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours.

Média

Les revenus publicitaires tirés de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lors de la télédiffusion de la publicité. Les revenus publicitaires liés aux activités de publication de journaux et de magazines sont comptabilisés au moment de la livraison de la publication. Les revenus publicitaires provenant des sites Internet sont comptabilisés lorsque la publicité est diffusée sur les sites.

Les revenus provenant des abonnements à des chaînes spécialisées sont comptabilisés sur une base mensuelle lorsque le service est rendu.

Les revenus tirés de la vente ou de la distribution de journaux, de magazines et de livres sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours.

Les revenus tirés de l'abonnement aux publications en ligne sont comptabilisés sur la durée de l'abonnement.

Sports et divertissement

Les revenus tirés de la distribution de produits de divertissement sont comptabilisés au moment de la livraison des produits, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours.

Les revenus tirés de la production de spectacles et de la gestion d'événements sportifs et culturels sont comptabilisés une fois que l'événement ou la production a lieu ou lorsque les services sont rendus.

Dépréciation d'actifs

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrice de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie séparément identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société revoit si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. L'écart d'acquisition, les autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée et les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation sont soumis à un test de dépréciation pour chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été attribué, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, et de la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente représente le montant, déduction faite des coûts de disposition, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la vente de l'actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

La Société utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés pour estimer le montant recouvrable, lesquels sont calculés à l'aide des flux de trésorerie futurs prévus principalement dans ses plus récents budgets et dans son plan stratégique triennal, tel qu'approuvés par la direction de la Société et présentés au conseil d'administration. Ces prévisions ont été établies en considérant le rendement opérationnel passé et la part de marché de chaque UGT, les tendances économiques et spécifiques de l'industrie et du marché ainsi que les stratégies d'entreprise. Un taux de croissance perpétuelle est utilisé pour les flux de trésorerie au-delà de la période de trois ans du plan stratégique. Le taux d'actualisation utilisé par la Société est un taux avant impôts découlant du coût moyen pondéré du capital relatif à chaque UGT, qui reflète l'évaluation du marché actuel de i) la valeur temporelle de l'argent et ii) du risque spécifique lié aux actifs pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées en fonction du risque. Le taux de croissance perpétuelle a été déterminé en analysant les marchés spécifiques de chaque UGT.

Une charge de dépréciation est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, l'écart d'acquisition correspondant est déprécié en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs dans l'UGT en proportion de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Une charge de dépréciation comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs à long terme ayant des durées d'utilité déterminées et des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf pour l'écart d'acquisition, peut être renversée dans les états consolidés des résultats dans la mesure où la valeur comptable qui en résulte n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune charge de dépréciation n'avait été comptabilisée au cours des périodes antérieures.

La détermination des UGT exige du jugement pour déterminer le niveau le plus bas pour lequel il y a des entrées de trésorerie séparément identifiables générées par le groupe d'actifs.

De plus, pour déterminer le montant recouvrable d'un actif ou de l'UGT, l'appréciation des informations disponibles à la date de l'évaluation est basée sur le jugement de la direction et peut impliquer l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. En outre, la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs exige l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque, ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou à l'UGT.

Par conséquent, l'utilisation du jugement pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT peut influencer sur la perte de valeur de l'actif ou de l'UGT qui doit être comptabilisée, ainsi que sur le renversement potentiel de la charge de dépréciation dans le futur.

Sur la base des données et des hypothèses utilisées lors des plus récents tests de dépréciation, la Société est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important d'actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée ou d'écart

d'acquisition et d'actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, qui présentent un risque élevé de dépréciation de valeur dans un futur rapproché. Toutefois, puisque des charges de dépréciation d'actifs ont été enregistrées en 2014 dans les UGT Journaux et Télédiffusion, tout changement négatif dans les hypothèses utilisées dans le futur afin de réaliser le test de dépréciation de ces UGT pourrait entraîner une charge de dépréciation additionnelle.

La valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2014 était 2,71 G\$ et la valeur comptable nette des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2014 était de 60,5 M\$.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne ses instruments financiers dérivés comme couvertures de la juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient pour la comptabilité de couverture. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la couverture et de façon continue par la suite.

La Société a généralement recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises. La Société utilise aussi des contrats compensatoires de change à terme combinés à des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital sur la dette libellée en devises. Ces contrats de change à terme sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Société conclut des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et taux d'intérêt selon lesquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US a été fixée en dollars CA tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux variable ou d'un taux fixe à un taux fixe sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsque les versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US a été fixée en dollars CA, tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable.
- La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque découlant de la variation des taux d'intérêt sur certaines dettes. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont classés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture comptabilisées aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie résiduelle de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est immédiatement comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés qui sont comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêt sur la dette à long terme couverte sont inscrits aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés ne se qualifiant pas pour la comptabilité de couverture, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, tels que les

options de règlement anticipé sur la dette à long terme, sont présentés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés sont comptabilisées aux résultats et sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Les options de règlement anticipé sont comptabilisées séparément de la dette lorsque le prix d'exercice de l'option correspondante n'est pas approximativement égal au coût amorti de la dette.

L'exercice du jugement dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés, au moyen de modèles d'évaluation et financier, peut influencer de manière importante sur le montant du gain ou de la perte sur évaluation et de conversion des instruments financiers comptabilisé dans les états consolidés des résultats, de même que sur le montant du gain ou de la perte sur instruments financiers dérivés présenté dans les états consolidés des autres éléments du résultat global. En outre, les modèles d'évaluation et financiers se basent sur un certain nombre d'hypothèses, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux de fin de période des swaps, les cours de change, la prime liée au risque de défaillance de crédit, les facteurs de volatilité et d'actualisation et les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

De plus, le jugement est requis pour déterminer si une option de règlement anticipé n'est pas approximativement égal coût amorti de la dette. Cette détermination pourrait avoir un impact significatif sur les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers comptabilisés dans les états consolidés des résultats

Débtures convertibles

Les débtures convertibles sont comptabilisées comme un passif financier et les attributs de prix de conversion plafond et plancher sont comptabilisés séparément comme des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés sont comptabilisés à la juste valeur et tout changement subséquent de la juste valeur est comptabilisé à l'état consolidé des résultats comme un gain ou une perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.

La détermination de la juste valeur des dérivés incorporés se base sur un certain nombre d'hypothèses, dont les flux de trésorerie futurs contractuels et les facteurs de volatilité et d'actualisation. Le jugement utilisé dans la détermination de la juste valeur des dérivés incorporés, à l'aide de modèles d'évaluation, peut avoir un impact significatif sur la valeur du gain ou de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

La Société offre à certains de ses employés des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Les obligations de la Société en matière de prestations de retraite définies et d'avantages complémentaires à la retraite sont évaluées à une valeur actuelle sur la base de plusieurs hypothèses économiques et démographiques, établies avec la collaboration des actuaires de la Société. Les hypothèses clés comprennent le taux d'actualisation, l'évolution future des niveaux de salaire, l'âge de départ à la retraite des employés, la croissance du coût des soins de santé et d'autres facteurs actuariels. L'actif des régimes est calculé à la juste valeur et se compose de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, la comptabilisation de l'actif net au titre des prestations définies est limitée à la valeur recouvrable, qui est fondée principalement sur la mesure dans laquelle la Société peut réduire unilatéralement les contributions futures au régime. De plus, un ajustement à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies peut être comptabilisé pour refléter l'obligation minimale de financement dans certains régimes de retraite de la Société. L'évaluation de la valeur recouvrable dans le futur aux fins du calcul du plafonnement de l'actif est fondée sur plusieurs hypothèses, y compris les coûts des services futurs et les réductions dans les contributions futures.

La Société considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à certaines de ces hypothèses pourraient avoir un impact significatif au cours des prochains exercices sur les coûts et obligations conformément aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires à la retraite.

Régimes de rémunération à base d'actions

Les attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs, au gré de l'employé, sont évaluées à la juste valeur et classées en tant que passif. Le coût de rémunération est constaté à la dépense sur le délai d'acquisition des droits. Les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement du passif et du coût de rémunération.

Les estimations de la juste valeur des options d'achat d'actions sont déterminées en suivant un modèle d'évaluation des options et en tenant compte des modalités de l'attribution et des hypothèses telles que le taux d'intérêt sans risque, le rendement du dividende, la volatilité prévue et la durée de vie résiduelle prévue de l'option.

L'exercice du jugement et les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur du passif lié aux attributions à base d'actions peuvent avoir une incidence sur la charge de rémunération enregistrée aux résultats.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les coûts de restructuration, qui comprennent principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsque qu'un plan détaillé existe pour la restructuration et qu'une attente fondée a été créée chez les personnes concernées à l'effet que le plan sera mis en place tel que prévu.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont reflétées dans les états consolidés des résultats dans la période où la réévaluation a lieu.

Le montant comptabilisé comme une provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date du bilan ou pour transférer l'obligation à un tiers à cette même date. Le montant de la provision est ajusté lorsque l'effet de la valeur de l'argent dans le temps est important. Le montant constaté pour un contrat déficitaire est le moindre du coût nécessaire pour exécuter l'obligation, déduction faite des avantages économiques à recevoir prévus au contrat, et de toute indemnisation ou pénalité découlant de l'inexécution.

Aucun montant n'est enregistré pour les obligations dont le dénouement est possible mais non probable, ou celles dont le montant ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et fiable.

Provision pour créances douteuses

La Société maintient une provision pour créances douteuses afin de couvrir les pertes prévues de la part de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et est fondée sur l'analyse de comptes impayés importants, l'âge des comptes clients, la solvabilité des clients et l'historique de recouvrement.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie consentie en échange de l'acquisition du contrôle de l'entreprise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de paiements conditionnels futurs. Les actifs identifiables et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué et comptabilisé comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés comptabilisés. L'utilisation du jugement qui est requis pour déterminer l'estimation de la juste valeur et de la durée d'utilité de l'actif acquis et l'estimation de la juste valeur des éléments de passif pris en charge peut fortement affecter le bénéfice net.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des considérations conditionnelles futures exige du jugement et est fondée exclusivement sur des estimations et des hypothèses. La Société utilise principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour estimer la valeur des actifs incorporels acquis.

Les estimations et hypothèses utilisées dans la répartition du prix d'achat à la date d'acquisition peuvent aussi avoir une incidence sur le montant de dépréciation comptabilisé après la date d'acquisition, tel que décrit ci-dessus sous la rubrique « Dépréciation d'actifs ».

Impôts sur le bénéfice

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est constatée aux résultats dans la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différés est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser.

Cette évaluation des impôts différés est de nature subjective et repose sur des hypothèses et des estimations à l'égard des perspectives et de la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts différés qui sera finalement recouvré pourrait varier légèrement de la valeur comptable puisqu'il dépend des résultats d'exploitation futurs de la Société.

La Société fait à tout moment l'objet de vérifications de la part des autorités fiscales dans les différents territoires où elle exerce ses activités. Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une question à l'égard de laquelle la direction a établi une provision soit visée par une vérification et résolue. Le nombre d'années qui s'écoulent entre chaque vérification par les autorités fiscales varie selon les territoires. La direction est d'avis que ses estimations sont raisonnables et qu'elles reflètent l'issue probable des éventualités fiscales connues, bien que l'issue définitive soit difficile à prévoir.

Modifications aux conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2014, la Société a adopté rétrospectivement l'IFRIC 21 – *Droits ou taxes*, qui précise le moment de la comptabilisation d'un passif relatif aux sorties de ressources qui sont imposées par les gouvernements conformément aux dispositions légales ou réglementaires, basé sur l'activité qui rend le paiement exigible. L'adoption de cette interprétation n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

En mai 2014, le Comité d'interprétation des IFRS (le « Comité ») a publié un compte rendu de ses réunions sur la comptabilisation d'un instrument financier qui est convertible en un nombre variable d'actions, assujetties à un prix plafond ou à un prix plancher. Le Comité a noté que, par le passé, différentes méthodes comptables avaient été utilisées par les émetteurs de ce type d'instrument. Bien que des interprétations différentes de méthodes de comptabilisation aient été exprimées et soumises au Comité par certains participants du marché, le Comité a décidé de ne pas ajouter ce sujet à son ordre du jour et a noté que ce type d'instrument doit être comptabilisé comme un passif dans son intégralité. Par conséquent, la Société a modifié rétrospectivement sa convention comptable relative à la comptabilisation de ses débetures convertibles afin de se conformer aux résultats des discussions du Comité. Ainsi, les débetures convertibles de la Société sont maintenant comptabilisées comme un passif financier et les attributs de prix de conversion plafond et plancher sont maintenant comptabilisés séparément comme des dérivés incorporés à la juste valeur, et les variations ultérieures de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées aux résultats. Les tableaux suivants résument l'incidence de ce changement de convention comptable sur l'information financière présentée antérieurement

États consolidés des résultats et du résultat global

	2013
Frais financiers	13,6 \$
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	145,5
Impôts différés	(4,4)
Perte nette et résultat global attribuables aux actionnaires	(154,7) \$
Résultat par action attribuable aux actionnaires	
De base	(1,25) \$

Bilans consolidés

Augmentation (diminution)	2014	2013
Créditeurs et charges à payer	(11,6) \$	(10,7) \$
Débtures convertibles	500,0	500,0
Autres éléments de passif ¹	40,7	(119,2)
Passif d'impôts différés	25,9	30,2
Composante capitaux propres des débtures convertibles	(398,3)	(398,3)
Bénéfices non répartis	(156,7)	(2,0)

¹ Les dérivés incorporés liés aux débtures convertibles sont présentés avec les autres éléments de passif.

Nouvelles prises de position en matière de comptabilité

La Société n'a pas encore complété son évaluation de l'incidence de l'adoption de ces nouvelles prises de position sur ses états financiers consolidés

- (i) L'IFRS 9 – *Instruments financiers* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, avec une application anticipée permise.

L'IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture plus étroitement lié avec les activités de gestion des risques prises par les entités.

- (ii) L'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, avec une application anticipée permise.

L'IFRS 15 précise comment et quand une entité comptabilisera ses revenus et exige qu'elle divulgue davantage d'informations aux utilisateurs des états financiers. La norme fournit un modèle à cinq étapes fondées sur des principes à appliquer à tous les contrats avec les clients

Contrôles et procédures

Conformément au règlement 52-109 sur *L'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Société a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI et CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, documents intermédiaires ou autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS de la Société.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été déterminée par la direction au cours de la période comptable débutant le 1^{er} octobre 2014 et se terminant le 31 décembre 2014.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujétis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Québecor Média de continuer à développer son réseau et l'offre de service mobile qui en découle ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Québecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux et de la télévision ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Québecor est active ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de la gamme de produits de Québecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement de son réseau ou pour répondre au développement continu de solutions technologiques alternatives ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Québecor ;
- la capacité de Québecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- la capacité de Québecor Média de restructurer avec succès les activités de ses journaux afin d'en optimiser l'efficacité dans un contexte de bouleversement de l'industrie des journaux ;
- les interruptions de service sur le réseau de Québecor Média par lequel sont offerts les services de télédistribution numérique, d'accès Internet et de téléphonie, et la capacité de Québecor Média de protéger son réseau contre le piratage ;
- les conflits de travail ou les grèves ;

- les changements dans la capacité de Québecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leurs interprétations, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences ou des marchés de Québecor Média ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement, ou des dépenses d'investissement ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Québecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Québecor imposées par les conditions des emprunts ; et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Québecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 11 mars 2015 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

Montréal, Québec

Le 11 mars 2015

QUÉBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Exercices terminés les 31 décembre 2014, 2013 et 2012
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux données par action)

	2014	2013	2012
		(1)	(1)
Exploitation			
Revenus	3 716,1 \$	3 647,5 \$	3 553,3 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 398,9	1 370,1	1 291,7
Contribution (à la perte nette) au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	202,3	177,3	153,2
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(95,3)	(279,3)	50,9
Éléments inhabituels	(87,8)	(40,5)	21,0
Activités abandonnées	(49,3)	(146,1)	(66,0)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(30,1)	(288,6)	159,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	959,6 \$	891,7 \$	1 037,5 \$
Données de base par action			
Contribution (à la perte nette) au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	1,64 \$	1,43 \$	1,21 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,77)	(2,25)	0,40
Éléments inhabituels	(0,71)	(0,33)	0,17
Activités abandonnées	(0,40)	(1,18)	(0,52)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(0,24)	(2,33)	1,26
Dividendes	0,10	0,10	0,10
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	4,10	4,83	7,20
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	123,0	124,0	126,4
Données diluées par action			
Contribution (à la perte nette) au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	1,51 \$	1,32 \$	1,18 \$
Impact de la dilution	0,13	0,11	-
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,77)	(2,25)	0,39
Éléments inhabituels	(0,71)	(0,33)	0,16
Activités abandonnées	(0,40)	(1,18)	(0,51)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(0,24)	(2,33)	1,22
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	123,0	124,0	132,2
Situation financière			
Fonds de roulement	90,2 \$	75,0 \$	(103,1) \$
Dette à long terme	5 048,2	4 975,3	4 507,8
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	504,0	599,5	909,7
Capitaux propres	1 063,3	1 195,4	1 541,0
Total de l'actif	9 078,5	9 016,4	9 007,8

(1) Les données comparatives ont été retraitées afin de refléter la modification de convention comptable sur les débetures convertibles. Se référer à la note 1b) afférente aux états financiers consolidés du 31 décembre 2014.

QUÉBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2014				2013			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
				(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Revenus	989,4 \$	911,3 \$	916,2 \$	899,2 \$	961,3 \$	905,2 \$	902,1 \$	878,9 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	353,1	358,9	355,5	331,4	356,4	359,5	344,5	309,7
Contribution (à la perte nette) au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	50,3	56,2	53,1	42,7	48,6	55,7	42,1	30,9
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(92,5)	(26,9)	21,2	2,9	(58,0)	(24,8)	(159,9)	(36,6)
Éléments inhabituels	(32,0)	(22,0)	(24,1)	(9,7)	(1,1)	(27,8)	(11,3)	(0,3)
Activités abandonnées	14,7	37,8	(105,0)	3,2	10,8	(191,9)	35,5	(0,5)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(59,5)	45,1	(54,8)	39,1	0,3	(188,8)	(93,6)	(6,5)

Données de base par action

Contribution (à la perte nette) au bénéfice net attribuable aux actionnaires :

Activités d'exploitation poursuivies	0,41 \$	0,46 \$	0,43 \$	0,35 \$	0,39 \$	0,45 \$	0,34 \$	0,25 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,75)	(0,22)	0,17	0,02	(0,47)	(0,20)	(1,29)	(0,30)
Éléments inhabituels	(0,26)	(0,18)	(0,20)	(0,08)	(0,01)	(0,23)	(0,09)	-
Activités abandonnées	0,12	0,31	(0,85)	0,03	0,09	(1,55)	0,29	-
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(0,48)	0,37	(0,45)	0,32	-	(1,53)	(0,75)	(0,05)

Nombre moyen pondéré

d'actions en circulation (en millions)	122,9	122,9	123,0	123,1	123,5	123,7	124,3	124,7
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Données diluées par action

Contribution (à la perte nette) au bénéfice net attribuable aux actionnaires :

Activités d'exploitation poursuivies	0,38 \$	0,42 \$	0,40 \$	0,32 \$	0,36 \$	0,41 \$	0,31 \$	0,23 \$
Impact de la dilution	0,03	0,04	-	-	0,03	0,04	0,03	0,02
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,75)	(0,22)	(0,01)	0,02	(0,47)	(0,20)	(1,29)	(0,30)
Éléments inhabituels	(0,26)	(0,18)	(0,17)	(0,08)	(0,01)	(0,23)	(0,09)	-
Activités abandonnées	0,12	0,31	(0,73)	0,03	0,09	(1,55)	0,29	-
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(0,48)	0,37	(0,51)	0,29	-	(1,53)	(0,75)	(0,05)

Nombre moyen pondéré

d'actions diluées en circulation (en millions)	122,9	122,9	143,8	144,2	123,5	123,7	124,3	124,7
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

(1) Les données comparatives ont été retraitées afin de refléter la modification de convention comptable sur les débetures convertibles. Se référer à la note 1b) afférente aux états financiers consolidés du 31 décembre 2014.